Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Contrat portant sur l'octroi d'aides financières (CAF)

(n° OFAS 3164)

Bundesamt für Sozialversicherungen
19. DEZ. 2023
No 472
Ea

entre

la Confédération suisse

représentée par

L'Office fédéral des assurances sociales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne

désigné ci-après OFAS

et

la Fondation IPT,

rue de la Clergère1, 1800 Vevey

concernant les

Aides financières pour l'encouragement de l'aide aux invalides en vertu de l'art. 74 LAI

pour les années 2024 à 2027

1 Bases et objectifs du contrat

1.1 Bases légales

- Art. 74 et 75 LAI (loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité ; RS 831.20)
- Art. 108 à 110 RAI (règlement du 17 janvier 1961 sur l'assurance-invalidité ; RS 831.201)
- Art. 101bis LAVS (loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants ; RS 831.10)
- Art. 222 à 225 RAVS (règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants ; RS 831.101)
- Loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (LSu ; RS 616.1)
- Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées, applicable aux subventions pour les exercices 2024 à 2027 (ci-après CSOAPH)
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (RS 235.1)
- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg ; RS 151.1)

La CSOAPH 2024-2027 et les annexes au contrat font partie intégrante du présent contrat.

1.2 Objectif et objet

Conformément à l'art. 112*c*, al. 2 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, la Confédération soutient les efforts déployés à l'échelle nationale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Se fondant sur l'art. 74 LAI, elle alloue à cet effet des aides financières à des organisations privées reconnues d'utilité publique actives dans une région linguistique ou à l'échelle nationale pour les coûts d'exécution des tâches définies plus précisément à l'art. 108bis RAI et à l'art. 222 RAVS. Le présent contrat de droit public fixe la nature, l'étendue, la qualité et le reporting des prestations à fournir ainsi que le plafond des aides financières. L'objectif est de garantir que l'organisation faîtière (DO/VN) réalise les prestations énumérées au point 3 ci-dessous de manière professionnelle, en fonction des besoins et en tenant compte des coûts.

Le contrat règle exclusivement les droits et les obligations en ce qui concerne ces prestations entre l'OFAS et l'OF/mandataire. Si une partie des prestations convenues n'est pas fournie par l'OF/mandataire lui-même mais par des organisations tierces (sous-traitants) qu'il a mandatées, l'OF/mandataire reste responsable vis-à-vis de l'OFAS des actes effectués par ces dernières. L'OF/ mandataire conclut avec les organisations tierces (SC) des sous-contrats conformes au présent contrat et à ses annexes.

2 L'OF/mandataire

*2.1 **Bref portrait** (voir la documentation détaillée dans l'annexe A)*

La Fondation IPT a pour but d'encourager, de développer et de financer l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées physiques, psychiques, mentales et sociales mais aussi des personnes en difficulté face au marché du travail, adressées èar un service public ou privé. Elle pratique le placement privé et la location de services en tant qu'organisme d'utilité publique.
Pour cela, elle développe ou participe notamment à la création de structures d'accueil telles que bureau de conseil social et d'orientation, atelier d'évaluation ou d'occupation pour personnes handicapées.
La Fondation déploie son activité sur tout le territoire suisse.

2.2 Prestataires

Par la signature du présent contrat, l'organisation faîtière (OF)/mandataire confirme qu'elle remplit les critères fixés dans le chap. 2 CSOAPH au moment de la signature du contrat.

Les prestations énumérées au chapitre 3 (ci-après) sont fournies par l'organisation faîtière (OF)/mandataire elle-même ou par des organisations tierces avec lesquelles l'OF/mandataire conclut des sous-contrats (ch. marg. 2011-2014 CSOAPH). L'OF/mandataire s'engage à avertir immédiatement l'OFAS de toute modification de la situation qui interviendrait pendant la période contractuelle. L'OF/mandataire doit faire approuver par l'OFAS l'adhésion de tout nouveau sous-traitant et lui annoncer tout départ en en indiquant les motifs. Tout changement de nom d'un sous-traitant doit être communiqué à l'OFAS.

3 Prestations de l'OF/mandataire

3.1 Catégories de prestations

Les catégories de prestations sont réparties dans les groupes suivants selon l'Annexe D et chap. 3 CSOAPH.

Prestations spécifiques à l'individu

- Conseil (social) aux personnes handicapées et à leurs proches droit avéré aux prestations AI selon chapitre 6

Prestations spécifiques aux groupes

- Médias et publications ; développement, élaboration et diffusion de matériel d'information et médias ; service d'information et de documentation

Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapés PROSPREH (non destinées à des personnes)

- Tâches générales d'information et de relations publiques
- Travail de fond ou projets ayant pour objet un thème spécifique /Projet art. 74 LAI

Les prestations sont fournies pour le/s groupe/s-cible/s suivant/s :

- Handicap physique
- Handicap par suite de maladie
- Handicap psychique
- Handicap auditif
- Handicap mental / trouble de l'apprentissage
- Handicap visuel
- Handicap par suite de dépendance
- Trouble du langage ou de la parole
- Tous les groupes-cibles
- Handicap multiples

3.2 Accessibilité - E-Accessibility

Les organisations publient le contenu de leurs prestations sur leur site Internet, dans leurs médias numériques ou leurs médias imprimés. Il convient de garantir un accès sans barrière au niveau du contenu et de la technique, en particulier pour le/s groupe/s-cible/s selon le concept spécialisé (par exemple au moyen d'un langage simple et facile, facile à lire, etc.)

3.3 Directives qualitatives

L'OF/mandataire garantit que toutes les prestations mentionnées au chapitre 3.1 (ci-dessus) décrites en détail dans les concepts spécialisés sont fournies de manière professionnelle, efficace, appropriée et économique en faveur des personnes handicapées au sens de la CSOAPH. Par la signature du présent contrat l'OF/mandataire confirme remplir les conditions qualitatives fixées dans l'annexe E et les respecter.

3.4 Coordination des prestations

L'OF/mandataire s'engage à coordonner les prestations de ses sous-traitants par ses propres contrats ainsi que celles effectuées par d'autres OF/mandataires et à exploiter au mieux les synergies.

4 Prestations de l'AI/AVS

4.1 Subvention de l'AI/AVS pour les prestations au sens du chapitre 3

Par année contractuelle, les prestations peuvent être décomptées à l'OFAS jusqu'à concurrence du montant maximal de la subvention AI/AVS par catégorie de prestations, sous réserve des compensations prévues au chap. 3.6 CSOAPH. A la fin de la période contractuelle, l'OFAS

établit le décompte des prestations effectivement fournies ainsi que les subventions AI/AVS correspondantes par catégories de prestations avec l'OF/mandataire (cf. Annexe D du présent contrat).

La capacité de prestation propre en vertu du principe de subsidiarité est déterminée au début et pour toute la durée de la période contractuelle pour l'OF/mandataire et pour les sous-mandataires et est utilisée pour déterminer la subvention AI/AVS. Le calcul de la capacité de prestation propre s'effectue en déterminant le substrat de capital et la contribution de couverture CC 4. Si la somme du substrat de capital lié à l'art. 74 LAI dépasse d'une fois et demie les coûts totaux d'exploitation selon l'art. 74 AI, la subvention AI/AVS est réduite conformément au ch. marg. 1014 CSOAPH.

Le montant de la subvention AI/AVS (plafond selon l'Annexe D) pour la période contractuelle 2024-2027 s'élève par an à :

CHF 1'376'561.-

dont 0 CHF au maximum pour les prestations selon l'art. 101bis LAVS.

Le montant annuel de la subvention AI/AVS est versée à l'OF/mandataire en deux acomptes, en mars et en septembre, par la Caisse de Compensation (CdC). Le montant des acomptes s'élève en principe à 50 % de la subvention annuelle AI/AVS.

La subvention AI/AVS pour les prestations non spécifiques aux personnes « Tâches générales d'information et de relations publiques » ne doit pas dépasser 5 % de la subvention totale (100 %) (ch. marg. 3010 CSOAPH).

La subvention AI/AVS ne peut pas être cédée.

5 Reporting

Au plus tard jusqu'au 30.6 après la clôture d'un exercice annuel selon le ch. marg. 4019 CSOAPH, l'OF/mandataire met à disposition de l'OFAS tous les documents complets via le modèle de saisie OFAS. Conformément au ch. marg. 4012 et 4014 CSOAPH, il s'agit notamment des documents suivants :

- Données de l'organisation (EPT, etc.)
- Comptabilité analytique consolidée OF/mandataire et UVN
- Statistique des bénéficiaires et des prestations OF/mandataire et UVN
- Estimation des prestations fournies (programme de travail réalisé)
- Table de mise à jour OF/mandataire et UVN
- Déclaration d'intégralité OF/mandataire
- Liste des liens économiques

Chaque organisation doit en outre mettre à disposition de l'OFAS les données suivantes sous forme électronique :

- Rapport annuel et rapport d'activités
- Rapport de révision signé (certification des comptes, bilan, compte de résultat et annexe) ou rapport de l'organe de contrôle
- Déclaration d'intégralité (celles des sous-mandataires sont déposées auprès de l'OF/mandataire)

Pour le cofinancement de projets dans le cadre du travail de fond ayant pour objet un thème spécifique (PROSPREH) qui engendrent des coûts totaux supérieurs à 100'000 francs, une demande de projet séparée doit impérativement être présentée avant le début du projet. L'OFAS se détermine si possible dans un délai de 60 jours sur le cofinancement par l'AI. Les formulaires de demande pour ces projets peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OFAS.

6 Preuve de la fourniture de prestations

Pour les catégories de prestations mentionnées au chapitre 3.1 (ci-dessus) avec la mention « droit avéré aux prestations AI », l'OF/mandataire doit pouvoir prouver à l'OFAS, en tout temps et en cas de besoin, que les prestations décomptées avec l'OFAS n'ont été fournies qu'à des bénéficiaires ayant droit aux prestations selon chapitre 1.3 CSOAPH (ch. marg. 1021 CSOAPH).

L'OF/mandataire fournit la preuve comme suit :
Pour chaque catégorie de prestations et par année d'exercice un tableau Excel est tenu avec le nom, prénom et la date de naissance des bénéficiaires.
Dans l'alternative, l'organisation peut joindre au dossier de la personne handicapée une copie de la décision de la mesure AI ou de l'allocation en espèces. En cas de détection précoce, sa communication doit être cataloguée et justifiée. La procédure est définie au cas par cas avec l'OF/mandataire. Aucune preuve d'ayant droit n'est requise pour les cours d'un jour et les lieux d'accueil.

7 Obligation de renseigner

L'OF/mandataire et les sous-traitants fournissent à l'OFAS ou à des tiers désignés par l'OFAS, conformément au ch. marg. 4005 CSOAPH, tous les renseignements nécessaires en rapport avec le contrat et leur garantit la consultation des documents pertinents et l'accès sur place.

8 Sanctions et résiliation du contrat

L'OF/mandataire qui s'aperçoit qu'il lui sera impossible d'atteindre les objectifs et de répondre aux exigences fixées dans le contrat conformément à celui-ci, doit en informer immédiatement l'OFAS par écrit, et lui soumettre une proposition de plan d'action (ch. marg. 4008 CSOAPH). Si l'OF/mandataire ne respecte pas son obligation d'information, l'OFAS peut refuser l'octroi des aides financières ou exiger la restitution des subventions déjà versées conformément à l'art. 40 LSu (ch. marg. 4009 CSOAPH).
Si l'OF/mandataire a obtenu les aides financières en violation des dispositions légales ou sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet, l'OFAS peut se retirer du contrat à tout moment. Lorsqu'il résilie le contrat, l'OFAS exige la restitution des subventions déjà versées conformément aux art. 30 s. LSu. Si malgré l'octroi d'un délai supplémentaire, les données et les informations requises dans le cadre de la vérification du respect des dispositions contractuelles ne sont pas fournies, ou sont fournies de manière incomplète ou incorrecte, ou bien s'il existe des doutes fondés quant à l'exécution du contrat, l'OFAS peut retenir ou réduire les acomptes jusqu'à ce que les données et les informations requises soient d'une qualité suffisante pour être traitées ou jusqu'à ce que des garanties soient apportées quant au respect du contrat (ch. marg. 4018 CSOAPH).

9 Durée, modifications, résiliation du contrat, gouvernance

9.1 Durée

Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2024, après signature des deux parties. Il est conclu pour quatre ans et dure jusqu'au 31 décembre 2027.

9.2 Modifications

Les modifications du contrat doivent être effectuées par écrit et signées par les deux parties. L'élargissement des prestations (prestation supplémentaire ou nouvelle) ou le coût plus élevé d'une prestation ne donne pas droit à une adaptation du contrat.

9.3 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre partie, à l'échéance du 30 juin ou du 31 décembre, avec un préavis de six mois. Si le contrat est interrompu ou n'est pas reconduit, le mandataire doit établir un décompte final et restituer à l'OFAS tout solde éventuel résultant d'un excédent de couverture, ainsi que toute provision et tout fonds liés à l'art. 74 LAI.

9.4 Gouvernance

Le soutien financier alloué par l'assurance-invalidité aux organisations privées s'inscrit dans la perspective d'un engagement commun en faveur des personnes en situation de handicap au sens de l'article 74 LAI.
Les contributions aux organisations et les prestations qui en découlent impliquent une relation directe entre l'AI, respectivement l'OFAS, et les organisations subventionnées. Cette relation se fonde sur les principes de la bonne gouvernance et de la confiance mutuelle.

La bonne collaboration se traduit par l'échange d'informations, le partage d'expériences et la discussion des problèmes observés ou rencontrés en vue de résoudre les difficultés rencontrées tant par les organisations partenaires que par les bénéficiaires de prestations.

10 Publication du contrat

L'OFAS publie le présent contrat (y compris toutes les annexes) sur son site Internet en application de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (art. 9 al. 2, loi sur la transparence, RS 152.3). L'OFAS peut aussi transmettre, à des fins de coordination, des extraits des rapports sur les prestations ou les finances mis à disposition aux cantons et établir des évaluations correspondantes.

11 Dispositions finales

Le présent contrat prend effet sous réserve des décisions du peuple, du Parlement et du Conseil fédéral.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, remis respectivement à l'OFAS et à l'OF/mandataire.

Berne, le 23.11.23

Pour
l'Office fédéral des assurances sociales

Florian Steinbacher, Vice-directeur

Thomas Bhend
Chef de secteur Controlling, Ressources, Subventions

Vevey, le 12.12.2023

Pour
la Fondation IPT

Olivier Sandoz, Président

Lise Delaloye, Directrice

Annexes

- Annexe A (Documents de base de l'OF/mandataire)
- Annexe B (Organisations contractantes au CAF [mandataire et sous-traitants])
- Annexe C (Concepts spécialisés)
- Annexe D (Groupes de compensation et indications quantitatives)
- Annexe E (Conditions qualités signées)

Annexe A
Documents de base du mandataire

- ☒ Statuts signés du mandataire / organisation faîtière (état au 15.12.2021)
- ☒ Liste membres conseil de fondation (état 12.2022)
- ☒ Organigramme de l'organisation (état 12.2022)
- ☒ Extrait actuel du registre du commerce (état au 21.12.2022)
- ☒ Certificat ISO 9001 :2015 (état au 01.07.2021)
- ☒ Vision – Mission – Ambitions (état 10.2021)
- ☒ Manuel de la Fondation IPT (état au 28.03.2023)
- ☒ Procédure – Satisfaction clients (état au 15.03.2022)
- ☒ Engagement de la Direction (état au 2.11.2021)
- ☒ Charte d'entreprise (état au 9.11.2021)
- ☒ Objectifs 2023 (état au 31.05.2023)

MODIFICATION
selon décision du
14 MAR. 2022

DEP. FEDERAL DE L'INTERIEUR
Autorité fédérale de surveillance des fondations

FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Statuts

de

Fondation IPT (Stiftung IPT, Fondazione IPT)

Article 1 – Dénomination (modifié selon arrêté du 24.05.1982 et selon PV du Conseil de Fondation du 26 avril 2018)

Il existe sous la dénomination **Fondation IPT (Stiftung IPT, Fondazione IPT)** une Fondation de droit privé qui est régie par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse et les présents statuts. Historiquement, IPT a pour signification : Intégration pour tous.

Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'Autorité compétente.

Article 2 – But (modifié selon arrêtés du 14.11.1988, 18.09.2001 et juin 2004)

« La Fondation a pour but d'encourager, de développer et de financer l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées physiques, psychiques, mentales et sociales mais aussi des personnes en difficulté face au marché du travail, adressées par un service public ou privé. Elle pratique le placement privé et la location de services en tant qu'organisme d'utilité publique ».

Pour cela, elle développe ou participe notamment à la création de structures d'accueil telles que bureau de conseil social et d'orientation, atelier d'évaluation ou d'occupation pour personnes handicapées.

La Fondation déploie son activité sur tout le territoire suisse.

Article 3 – Siège (modifié selon PV du Conseil de Fondation du 10.11.2021)

Le siège de la Fondation est à Lancy.

Article 4 – Durée

Sa durée est indéterminée.

Article 5 – Capital – Ressources

La Fondation est dotée par la fondatrice d'un capital initial de quatorze mille francs (Frs. 14'000.-).

Les ressources de la Fondation consistent en outre de dons, legs, subventions et contributions qu'elle pourra recevoir, ainsi que des revenus de sa fortune.

Article 6 – Conseil de Fondation (modifié selon arrêté du 16.12.1985)

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de Fondation.

Celui-ci se compose de 8 à 15 personnes physiques concernées par les buts de la Fondation et actives dans ce domaine. De nouveaux membres peuvent être proposés et élus par le Conseil.

Dans les limites du but de la Fondation, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'administration de même que pour l'utilisation des biens de la Fondation.

En cas de nécessité, il peut non seulement utiliser les revenus mais aussi le capital de la Fondation pour atteindre le but statutaire.

Article 6 – Bis (modifié selon arrêté du 14.11.1988 et juin 2004)

Le Conseil de Fondation désigne :

1. Le président et le(s) vice-président(es) élu(e)s pour deux ans et rééligible(s) ;
2. Les membres du Conseil élu(e)s pour deux ans et rééligibles ;
3. Les membres du Bureau ;
4. Le directeur général, sur proposition du Bureau de Conseil.

Le président et le(s) vice-président(es) sont choisi(e)s parmi les membres du Conseil.

Le directeur général de la Fondation est responsable de l'exécution des tâches fixées par le Conseil de Fondation dans le cadre du but statutaire. Il fait partie de droit de ce même Conseil.

Article 7 – Organe de révision (modifié selon arrêté de juin 2004)

Le Conseil de fondation désigne chaque année, un organe de révision qualifié et indépendant au sens du droit des sociétés anonymes (art. 727a à 727c du Code des obligations) chargé de vérifier le bilan et les comptes annuels de la fondation.

L'organe de révision soumet chaque année au Conseil de fondation un rapport écrit sur ses opérations, en indiquant notamment les éventuelles lacunes qu'il a constatées et en fixant au Conseil de fondation un délai pour y remédier. Le cas échéant, si ces lacunes ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, l'organe de révision en informe l'autorité de surveillance des fondations.

<u>Article 8 – Règlement</u> (modifié selon arrêté de juin 2004)

Dans les limites de la loi et des présents statuts, la fondatrice établit un règlement qui demeurera ci-annexé et qui est destiné à fixer, dans le détail, l'organisation et l'administration de la Fondation.

Ce règlement peut être modifié ou complété en tout temps par le Conseil de Fondation.

Ce règlement, ainsi que ses modifications éventuelles, sont soumis à l'Autorité de surveillance.

<u>Article 9 – Dissolution</u> (modifié selon arrêté de juin 2004)

En cas de dissolution de la Fondation, son actif net après liquidation sera remis, après préavis à l'Autorité de surveillance, à une ou plusieurs institutions ou fondations poursuivant un but similaire.

Aucune mesure, en particulier aucune mesure de liquidation, ne peut être prise sans l'accord exprès de l'Autorité de surveillance qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit.

Lancy, le 15 décembre 2021

Président

.....
Olivier Sandoz

Vice-président

.....
Klemens Sebastian Binswanger

Directrice générale

.....
Lise Delaloye

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION IPT

Président

Monsieur Olivier SANDOZ
Directeur général adjoint de la FER Genève
Rue St. Jean 98
1211 **GENÈVE 11**

Vice-présidents

Monsieur Klemens Sebastian BINSWANGER
Directeur
Swiss Reinsurance Company
Mythenquai 50/60
8022 **ZÜRICH**

Monsieur Alberto COTTI
Consulente HR
Via San Gottardo 100
6900 **MASSAGNO**

Membres

Prof. Eric DAVOINE
Professeur ordinaire à l'Université de Fribourg
Université de Fribourg
Chaire Ressources Humaines et Organisation
Boulevard de Pérolles 90
1700 **FRIBOURG**

Monsieur Philippe GNAEGI
Directeur de Pro Familia et anc. Conseiller d'Etat
Crêt-Taconnet 26
2000 **NEUCHÂTEL**

Madame Marianne MARET
Conseillère aux Etats
Route de Chenarlier 24
1872 **TROISTORRENTS**

Monsieur Philippe MIAUTON
Directeur de la CVCI
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
Case postale 315
1001 **LAUSANNE**

Monsieur Joseph VANDERWECKENE
Anc. Directeur général adjoint, Vaudoise Assurances
Ch. du Clos 8
1302 **VUFFLENS-LA-VILLE**

Madame Béatrice WERTLI MEIERHANS
Directrice de la Fédération Suisse de Gymnastique
Brunnadernstrasse 1a
3006 **BERN**

Organigramme Fondation IPT

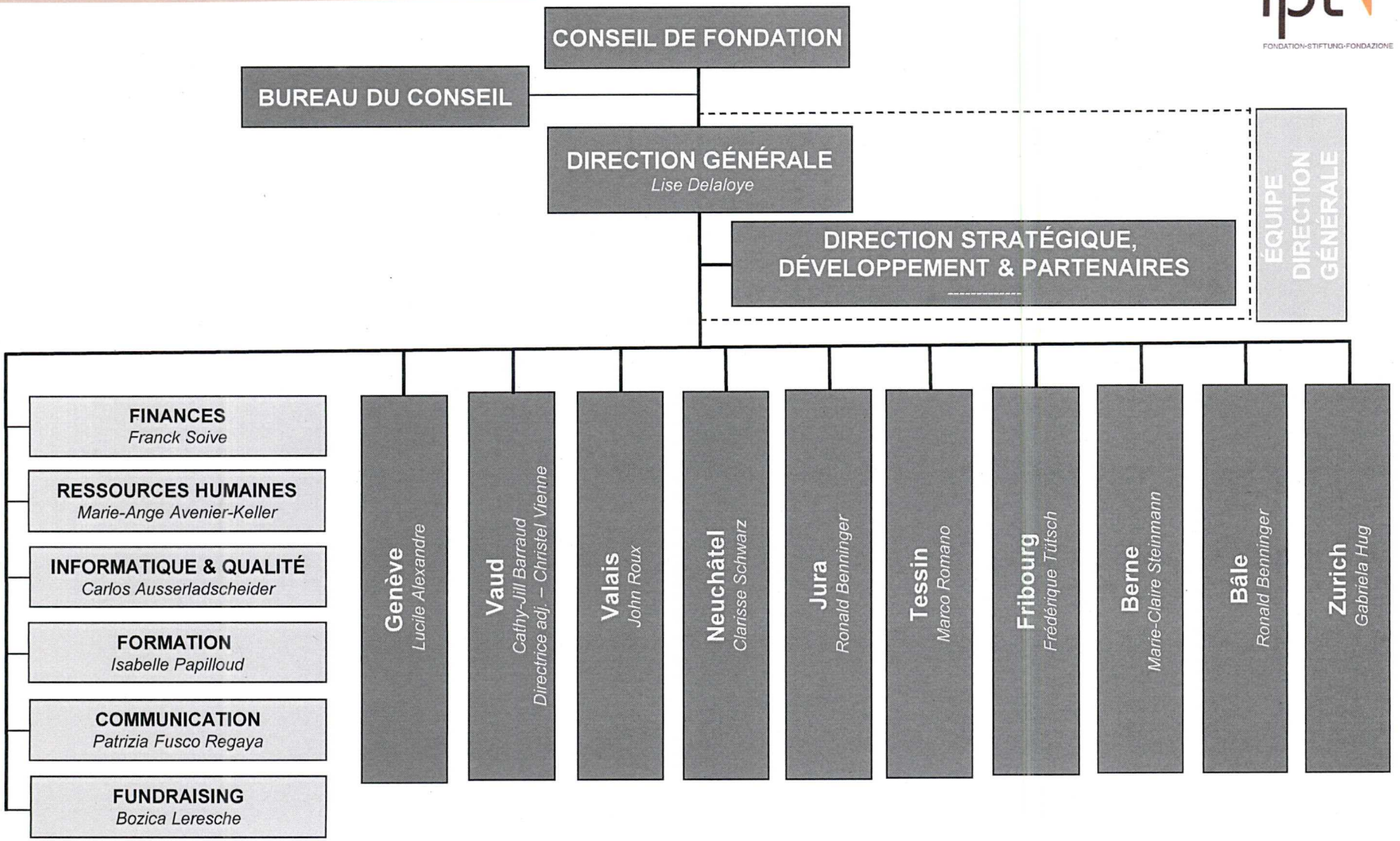

12.2022

REGISTRE DU COMMERCE DE GENÈVE

Extrait avec éventuelles radiations

EXTRAIT DU REGISTRE
Report du 06 novembre 1995
No réf. 07819/1979
N° féd. CH-660-0453979-6
IDE CHE-105.844.307

Fondation IPT

inscrite le 14 décembre 1979
Fondation

Réf.	Nom
1	~~Fondation pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées, "Intégration pour tous"~~
8	~~"FONDATION POUR L'INTEGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES", INTEGRATION POUR TOUS~~
15	~~IPT intégration pour tous, Fondation pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées~~
31	~~IPT intégration pour tous, Fondation pour l'intégration professionnelle des personnes en difficulté face au marché du travail ou atteintes dans leur santé~~
41	Fondation IPT (Stiftung IPT) (Fondazione IPT)

	Siège
1	~~Genève~~
48	Lancy

	Adresse
1	~~avenue Ernest-Pictet 10~~
4	~~Acacias, rue du Lièvre 2-4~~
48	Avenue des Morgines 12, 1213 Petit-Lancy

	Autres adresses
45	rue de la Clergère 1, 1800 Vevey

	Dates des Statuts		
1	06.04.1993 (dern.mod.)	15	27.08.2007 (nouv. stat)
5	05.06.2000	31	08.05.2013 (nouv. stat)
6	18.09.2001	41	13.06.2018
8	30.07.2004 (nouv.stat)	48	14.03.2022

	Administration:
1	~~conseil de 15 à 20 membres~~

	But, Observations
1	<u>But: (rad. réf. 8)</u> ~~encourager, développer et financer l'intégration professionnelle des personnes handicapées physiques, mentales et sociales mais aussi des personnes en difficultés devant le marché de l'emploi adressées par un service social ou officiel.~~
8	<u>But:</u> encourager, développer et financer l'intégration professionnelle des personnes handicapées physiques, psychiques, mentales et sociales mais aussi des personnes en difficulté devant le marché de l'emploi adressées par un service public ou privé. Elle pratique le placement privé et la location de services en tant qu'organisme d'utilité publique.
34	L'identification sous le numéro CH-660-0453979-6 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-105.844.307.

	Autorité de Surveillance
1	~~Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (rad. réf. 15)~~
15	Département fédéral de l'intérieur

	Succursales		
9	Fribourg	27	Berne (CH-036-9053076-4)
10	Sion	29	Liestal (CH-280.9.016.484-8)
12	Lugano	32	Neuchâtel (CH-645.4.106.642-1)

	Succursales		
14	Lausanne	33	Lausanne (CH-550-1037631-6)
18	Zurich (CH-020-9002722-2)	36	Haute-Sorne (CHE-358.251.851)
25	~~Glovelier (CH-670-9005661-0) (rad. réf. 36)~~		

Réf.			Membres et Personnes ayant qualité pour signer		
Inscr.	Mod.	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode de Signature
1		3	~~**Sambuc** Henri-Philippe, de Belmont-sur-Lausanne, à Veyrier~~	~~membre* président~~	~~signature collective à 2~~
1		2	~~**Robert-Charrue** Stéphane, des Ponts-de-Martel, au Mont-sur-Lausanne~~	~~secrétaire général~~	~~signature collective à 2~~
2		m 11	~~**Théodoloz** Christine, de Grône, à Sion~~	~~secrétaire général~~	~~signature collective à 2~~
3		7	~~**Hoefliger** Anne, de Rapperswil, à Lausanne~~	~~membre* présidente~~	~~signature collective à 2~~
7		17	~~**Matthey** Blaise, de Genève, à Genève~~	~~membre* président~~	~~signature collective à 2~~
	11	m 21	~~**Théodoloz** Christine, de Grône, à Sion~~	~~directrice générale~~	~~signature collective à 2~~
13		21	~~**Miauton** Marie-Hélène, de Oleyres, à Lausanne~~	~~membre* vice-présidente~~	~~sans signature~~
13		17	~~**Aegerter** Philippe, de Gland, à Genève~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		24	~~**Duchoud** Roland, de Monthey, à Martigny~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		24	~~**Flueckiger** Yves, de Rüegsau, à Genève~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		m 16	~~**Lipori Bonetti** Mimi, de Capriassca, à Lugano~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		17	~~**Meyer** Thérèse, de Cerniat, à Estavayer-le-Lac~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		44	~~**Recordon** Luc, de Pont-en-Ogoz, à Lausanne~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		23	~~**Roux** Pierre-André, de Grimisuat, à Sion~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
13		21	~~**Waldburger** Maurice, de Buehler, à Blonay~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
14		m 23	~~**Binswanger** Klemens Sebastian, de Kreuzlingen, à Eschlikon~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
14		m 17	~~**Triponez** Pierre, du Noirmont, à Muri bei Bern~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
14		26	~~**Fiduciaire Rhodanienne SA** , à Sion~~	~~organe de révision~~	
14		m 16	~~**Trinchard** Didier, de France, à Laconnex~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2~~
	16	m 23	~~**Lepori Bonetti** Mimi, de Capriassca, à Lugano~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
	16	19	~~**Trinchard** Didier, de France, à Laconnex~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2 *~~
	17	24	~~**Triponez** Pierre, du Noirmont, à Muri bei Bern~~	~~membre* président~~	~~signature collective à 2~~
17		24	~~**Albertoni** Luca, de Locarno, à Lugano~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
17		m 21	~~**Sandoz** Olivier, de Dombresson, à Bellevue~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
17		m 21	~~**Boillat** René, de la Chaux-des-Breuleux, à Lutry~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2~~
20		35	~~**Arnold** Martin, d'Oberrieden, à Oberrieden~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
	21	m 24	~~**Sandoz** Olivier, de Dombresson, à Bellevue~~	~~membre* vice-président~~	~~signature collective à 2~~
21		49	~~**Amstein** Claudine, de Wila, à Lausanne~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
	21	m 22	~~**Théodoloz** Christine, de Grône, à Sion~~	~~directrice générale~~	~~signature collective à 2 (1)~~
21		23	~~**Ambuehl** Philippe, de Sigriswil, à Cheseaux-Noréaz~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2 (1)~~
	21	23	~~**Boillat** René, de la Chaux-des-Breuleux, à Lutry~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2 (1)~~
	22	24	~~**Théodoloz** Christine, de Grône, à Jongny~~	~~directrice générale~~	~~signature collective à 2 (1)~~
22		23	~~**Delaloye** Lise, d'Ardon, à Ardon~~	~~directrice~~	~~signature collective à 2 (1)~~
	23		**Binswanger** Klemens Sebastian, de Kreuzlingen, à Eschlikon	membre* vice-président	signature collective à 2
	23	38	~~**Lepori Bonetti** Celestina Serafina, de Capriassca, à Lugano~~	~~membre* vice-présidente~~	~~signature collective à 2~~
	24		**Sandoz** Olivier, de Dombresson, à Bellevue	membre* président	signature collective à 2
24		44	~~**Bonoli** Giuliano, de Breganzona, à Villars-sur-Glâne~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
24		m 35	~~**Genilloud** Marc, de Cressier, à Fribourg~~	~~directeur général~~	~~signature collective à 2~~
24		m 26	~~**Fornallaz** Jean-Luc, de Haut-Vilty, à Genève~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2~~
26		50	~~**Ernst & Young SA** (CH-550-0139941-8), succursale à Lausanne~~	~~organe de révision~~	
	26	50	~~**Fornallaz** Jean-Luc, de Haut-Vilty, à Genève~~	~~directeur~~	~~signature collective à 2 *~~

Réf.			Membres et Personnes ayant qualité pour signer		
Inscr.	Mod.	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode de Signature
28		38	~~**Deiss** Joseph Paul Marie, de Barberêche, à Fribourg~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
28			**Vanderweckene** Joseph Martin Leonard Mathias, de Vufflens-la-Ville, à Vufflens-la-Ville	membre*	sans signature
30		48	~~**Kaech** Gérald Paul, de Fribourg, à Delémont~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
32		m 48	~~**Soive** Franck Georges Henri, de France, à Pully~~		~~signature collective à 2 (1)~~
	35	40	~~**Genilloud** Marc, de Cressier, à Fribourg~~	~~directeur général~~	~~signature collective à 2 (1)~~
37		m 40	~~**Delaloye** Lise, de Ardon, à Ardon~~		~~signature collective à 2 (1)~~
38			**Gnägi** Philippe Roland, de Bellmund, à Neuchâtel	membre*	sans signature
38		49	~~**Piccand** Roger André Léon, de Favargny, à Lausanne~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
38		43	~~**Rossi** Michele Maria Antonio, de Mendrisio, à Bellinzone~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
39		m 40	~~**Rogge** Jens Nils, d'Allemagne, à Riaz~~		~~signature collective à 2 (1)~~
40		m 42	~~**Cotti** Alberto Giovanni Battista, de Massagno, à Massagno~~	~~membre*~~	~~sans signature~~
	40		**Delaloye** Lise, de Ardon, à Ardon	directrice générale	signature collective à 2 (1)
	40	51	~~**Rogge** Jens Nils, d'Allemagne, à Riaz~~	~~directeur général~~	~~signature collective à 2 (1)~~
	42		**Cotti** Alberto Giovanni Battista, de Massagno, à Massagno	membre* vice-président	signature collective à 2
46			**Davoine** Eric, de France, ä Fribourg	membre*	sans signature
46			**Avenier-Keller** Marie-Ange, de France, à Cruseilles, FRA		signature collective à 2
47			**Wertli Meierhans** Beatrice, de Aarau, à Berne	membre*	sans signature
48			**Maret** Marianne, de Bagnes, à Troistorrents	membre*	sans signature
	48		**Soive** Franck Georges Henri, de France, à Sugiez		signature collective à 2 (1)
49			**Miauton** Philippe, d'Avenches, à Lausanne	membre*	sans signature
50			**BDO SA** (CHE-347.141.454), à Epalinges	organe de révision	
50			**Alexandre** Lucile, de France, à Viry, FRA	directrice	signature collective à 2 *

* du conseil

* limitée à l'établissement principal

(1) avec le président, le vice-président ou la vice-présidente

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
0		report			1	7821	06.08.1993	23.08.1993	4437
2	4365	06.05.1996	20.05.1996	2895	3	9251	29.08.1997	12.09.1997	6744
4	2251	24.02.1999	02.03.1999	1395	5	6840	26.06.2000	03.07.2000	4489
6	163	03.01.2002	11.01.2002	9	7	2190	20.02.2003	26.02.2003	7
8	9931	23.08.2004	27.08.2004	7/2424412	9	846	19.01.2005	25.01.2005	7/2669404
10	9132	22.07.2005	28.07.2005	6/2953270	11	10707	01.09.2005	07.09.2005	8
12	7940	21.06.2006	27.06.2006	7/3435484	13	5756	30.04.2007	04.05.2007	6/3916294
14	9842	27.07.2007	03.08.2007	6/4053030	15	13150	12.10.2007	18.10.2007	6/4160818
16	13686	24.10.2007	31.10.2007	6/4178790	17	2000	08.02.2008	14.02.2008	7/4339030
18	2678	22.02.2008	28.02.2008	8/4364316	19	8079	20.06.2008	26.06.2008	8/4545656
20	9717	23.07.2008	29.07.2008	7/4593750	21	1733	04.02.2009	10.02.2009	9/4870928
22	17891	18.11.2009	24.11.2009	9/5358402	23	9605	10.06.2010	16.06.2010	10/5677948
24	11900	18.07.2011	21.07.2011	6266006	25	13064	11.08.2011	16.08.2011	6297606
26	508	10.01.2012	13.01.2012	6503142	27	2640	15.02.2012	20.02.2012	6558342
28	1318	21.01.2013	24.01.2013	7031390	29	1599	24.01.2013	29.01.2013	7037606

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
30	6549	16.04.2013	19.04.2013	7156980	31	10155	13.06.2013	18.06.2013	922807
32	14488	29.08.2013	03.09.2013	1057697	33	15326	13.09.2013	18.09.2013	1082937
34		Complément	19.12.2013	7225832	35	2175	03.02.2014	06.02.2014	1331771
36	2909	14.02.2014	19.02.2014	1355311	37	11183	02.07.2014	07.07.2014	1597759
38	21537	16.12.2016	21.12.2016	3238711	39	4844	15.03.2017	20.03.2017	3413905
40	12955	12.07.2018	17.07.2018	4364347	41	15305	22.08.2018	27.08.2018	4436965
42	667	09.01.2019	14.01.2019	1004540933	43	20499	01.11.2019	06.11.2019	1004753817
44	12303	17.07.2020	22.07.2020	1004943151	45	21074	30.11.2020	03.12.2020	1005038828
46	9000	30.04.2021	05.05.2021	1005170673	47	6285	01.04.2022	06.04.2022	1005444912
48	8414	04.05.2022	09.05.2022	1005469314	49	12958	11.07.2022	14.07.2022	1005521357
50	15081	18.08.2022	23.08.2022	1005546172	51	23246	16.12.2022	21.12.2022	1005635203

Genève, le 21 décembre 2022

Extrait certifié conforme

21 DEC. 2022

Le préposé
par délégation

Canton de Genève
Registre du Commerce

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

CERTIFICAT

ProCert, organisme certificateur accrédité, atteste que l'organisation mentionnée ci-dessous satisfait au standard ci-dessous :

Fondation IPT

Rue de la Clergère 1
1800 Vevey (Suisse)

Standard

Système de management de la qualité (ISO 9001:2015)

Domaine certifié

Organisation entière

Domaine d'activité

L'ensemble des activités de l'institution

Date de certification initiale :	6 octobre 2003 (ProFormations)
Date de la décision de certification :	11 novembre 2020
Date d'édition du certificat :	1 juillet 2021 (Transfert à ProCert)
Validité du certificat :	10 novembre 2023*

Christian Schwob
Directeur Certification

Domingo Fernandez
Membre de la commission de certification

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre public de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.

FONDATION•STIFTUNG•FONDAZIONE

Vision – Mission – Ambitions
Vision – Mission – Ambitionen
Visione – Missione – Ambizioni

10.2021

La passerelle vers l'emploi

www.fondation-ipt.ch

Vision IPT

Dans un monde en perpétuel changement et en constante **adaptation**, où **l'équilibre** entre **l'humain** et **l'environnement** tend à l'harmonie, nous souhaitons apporter notre **bienveillance**, nos **ressources**, l'**amour** de ce que nous faisons et notre savoir-faire pour permettre à chacun, de manière individuelle et **solidaire**, **d'avoir sa place**, de pouvoir **se sentir utile**, d'**avancer** dans la **confiance** et de **s'épanouir**.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Vision IPT

In einer Welt der ständigen Veränderung und **Anpassung**, im **Gleichgewicht** zwischen **Mensch** und **Umwelt**, wollen wir unser **Wohlwollen**, unsere **Ressourcen**, unser Know-how und die **Begeisterung** für unser Tun einbringen. Dies, damit jeder, individuell und **gemeinschaftlich**, **seinen Platz findet**, **sich nützlich fühlt**, im **Vertrauen weiterentwickelt** und **entfaltet**.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Visione IPT

In un mondo in perpetuo cambiamento e costante **adattamento**, dove **l'equilibrio** tra **gli esseri umani** e **l'ambiente** tende ad essere in armonia, desideriamo portare la nostra **benevolenza**, le nostre **risorse**, **l'amore** per ciò che facciamo e il nostro know-how per permettere a tutti, in maniera individuale e **solidale**, di **avere il proprio posto**, di **sentirsi utili**, di **progredire** nella **fiducia** e di **svilupparsi**.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Mission IPT

Permettre à la personne de réaliser son potentiel pour devenir « la bonne personne, au bon endroit, au bon moment ».

Der Person ermöglichen, ihr Potential zu entfalten, um „zur richtigen Zeit am richtigen Ort“ zu sein.

Permettere alla persona di realizzare il proprio potenziale per essere “la persona giusta, al posto giusto, al momento giusto”.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Mission IPT

La Fondation IPT, créée en 1972 par des entrepreneurs, est une fondation de droit privé, d'utilité publique et sans but lucratif. Elle est active dans l'insertion, la réinsertion et l'orientation pour accompagner les personnes dans l'évolution de leur parcours professionnel. La Fondation IPT travaille, en tant que partenaire national, avec les assurances sociales publiques ou privées, les entreprises, les institutions et les médecins.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Mission IPT

Die im Jahre 1972 von Unternehmern gegründete Stiftung IPT ist eine privatrechtliche, gemeinnützige Stiftung ohne Gewinnzweck. Sie ist in den Bereichen der (Wieder-) Eingliederung und der Orientierung tätig, um die Personen bei der beruflichen Entwicklung zu begleiten. Die Stiftung IPT als nationaler Partner arbeitet mit den öffentlichen und privaten Sozialversicherungen, den Unternehmen, Institutionen und Ärzten zusammen.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Missione IPT

La Fondazione IPT, creata nel 1972 da dei dirigenti d'azienda, è una fondazione di diritto privato, d'utilità pubblica e senza scopo di lucro. Essa è attiva nell'inserimento, nel reinserimento e nell'orientamento per accompagnare le persone nell'evoluzione del proprio percorso professionale. La Fondazione IPT lavora, in qualità di partner nazionale, con le assicurazioni sociali pubbliche e private, le aziende, le istituzioni ed i medici.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Valeurs IPT

Bienveillance
Professionnalisme
Respect
Liberté
Qualité
Confiance
Transparence
Engagement
Equité
Ouverture d'esprit
Responsabilité

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Werte IPT

Wohlwollen
Professionalität
Respekt
Freiheit
Qualität
Vertrauen
Transparenz
Engagement
Gerechtigkeit
Aufgeschlossenheit
Verantwortlichkeit

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Valori IPT

Benevolenza
Professionalità
Rispetto
Libertà
Qualità
Fiducia
Trasparenza
Impegno
Imparzialità
Apertura mentale
Responsabilità

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambitions IPT 2022 – 2025

La Fondation IPT connaît actuellement un développement important de son activité publique.
L'enjeu des prochaines années est de maîtriser cette croissance, tant vis-à-vis de l'externe que dans le management interne de la Fondation, de mettre en place les outils nécessaires à la gestion d'une entreprise de plus de 20 millions de chiffre d'affaires et de 200 collaborateurs et d'anticiper l'évolution des prochaines années qui pourrait, avec la mise en place actuellement de projets limités dans le temps, engendrer un retour à un volume d'activité plus faible.
En outre, le développement de l'activité publique demande un renforcement du réseau d'entreprises partenaires de la Fondation afin de réussir à trouver des solutions pour nos candidats, dans un marché du travail où les métiers et les branches évoluent constamment.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambitions IPT 2022 – 2025

Dans ce contexte, les ambitions de la Fondation sont de :

- Consolider **le positionnement d'IPT** en tant que partenaire des institutions **publiques** nationales, cantonales et communales afin d'assurer une base solide à la Fondation et **développer les activités** de la Fondation en Suisse en s'appuyant sur une vision commune, ainsi qu'une stratégie et des analyses pertinentes, dans le respect de la mission de la Fondation.
- Grâce à **l'agilité, aux compétences, à l'expérience et à l'esprit avant-gardiste de la Fondation** ainsi qu'à la mutualisation des **savoir-faire des collaborateurs IPT**, développer **l'attractivité** des prestations IPT **pour ses clients - mandants et candidats -** .
- Faire évoluer la Fondation afin que tous les collaborateurs puissent se réaliser dans un contexte de travail **sain et valorisant,** porté par un **management** entrepreneurial et moderne.
- Doter la Fondation **des outils et ressources nécessaires** pour une gestion performante, que ce soit dans sa dimension actuelle et que dans son évolution future.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambitionen IPT 2022 – 2025

Die Stiftung IPT erfährt derzeit ein deutliches Wachstum ihrer Aktivitäten im Auftrag des öffentlichen Sektors.
Die Herausforderung für die nächsten Jahre besteht darin, dieses Wachstum sowohl nach aussen als auch innerhalb des IPT-Management sicherzustellen, die für die Steuerung eines Unternehmens mit einem Umsatz von mehr als 20 Millionen und 200 Mitarbeitern erforderlichen Instrumente zu schaffen und die Entwicklung der nächsten Jahre zu antizipieren, da unter anderem die derzeitig umgesetzten zeitlich begrenzten Projekte zu einem erneut niedrigeren Tätigkeitsvolumen führen könnten.
Darüber hinaus erfordert die aktuelle Entwicklung der Tätigkeit im Auftrag desöffentlichen Sektors eine Stärkung des Partner-Unternehmensnetzwerkes der Stiftung, um auf einem Arbeitsmarkt, auf dem sich Berufe und Branchen ständig weiterentwickeln, Lösungen für unsere Kandidaten zu finden.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambitionen IPT 2022 – 2025

In diesem Zusammenhang hat die Stiftung folgende Ambitionen:

- Festigung der **Position von IPT** als Partner der **öffentlichen** Institutionen auf nationaler, kantonaler und kommunaler Ebene, um der Stiftung eine solide Basis zu sichern und **die Aktivitäten der Stiftung** in der Schweiz auf der Grundlage einer gemeinsamen Vision und einer entsprechenden Strategie und stichhaltiger Analysen im Einklang mit der Mission der Stiftung zu **entwickeln.**
- Dank **der Agilität, der Fähigkeiten, der Erfahrung und der Vorreiterrollen-Denkens der Stiftung sowie** der Bündelung des **Know-hows der IPT-Mitarbeitenden**, **die Attraktivität der** IPT-Dienstleistungen **für ihre Kunden - Mandanten und Kandidaten -** steigern.
- Die Stiftung so entwickeln, dass alle Mitarbeitenden ihr volles Potenzial in einem **gesunden und wertstiftenden** Arbeitsumfeld ausschöpfen können, unterstützt durch ein modernes, unternehmerisches **Management**.
- Ausstattung der Stiftung mit **den Instrumenten und Ressourcen,** die für eine effiziente Steuerung sowohl in ihrer derzeitigen Dimension als auch in ihrer künftigen Entwicklung **erforderlich sind.**

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambizioni IPT 2022 – 2025

La Fondazione IPT sta attualmente vivendo una crescita significativa delle sue attività pubbliche.
La sfida dei prossimi anni è quella di padroneggiare questa crescita, sia nei confronti dell'esterno che nella gestione interna della Fondazione; di mettere a disposizione gli strumenti necessari per la gestione di un'azienda con un fatturato di più di 20 milioni e che occupa 200 collaboratori; nonché di anticipare l'evoluzione dei prossimi anni che potrebbe, con l'attuale implementazione di progetti limitati nel tempo, comportare un ritorno a un volume di attività inferiore.
Inoltre, lo sviluppo dell'attività pubblica richiede un rafforzamento della rete di aziende partner della Fondazione per riuscire a trovare soluzioni per i nostri candidati, in un mercato del lavoro in cui le professioni e i rami sono in costante evoluzione.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Ambizioni IPT 2022 – 2025

In questo contesto, le ambizioni della Fondazione sono:

- Consolidare **la posizione di IPT** quale partner delle istituzioni **pubbliche** nazionali, cantonali e comunali per garantire una solida base alla Fondazione e **sviluppare le attività** della Fondazione in Svizzera sulla base di una visione comune, nonché di una strategia e un'analisi pertinenti, in linea con la missione della Fondazione.
- Grazie **all'agilità, alle competenze, all'esperienza e allo spirito d'avanguardia della Fondazione**, nonché alla messa in comune del **know-how dei collaboratori IPT**, sviluppare **l'attrattiva** delle prestazioni di IPT **per i suoi clienti - mandanti e candidati -** .
- Far evolvere la Fondazione in modo che tutti i collaboratori possano realizzarsi in un ambiente di lavoro **sano e gratificante**, guidato da un **management** imprenditoriale e moderno.
- Fornire alla Fondazione **le risorse e gli strumenti necessari** per une gestione efficace, sia nella sua dimensione attuale che nell'ottica di un'evoluzione futura.

ipt
FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Manuel de la Fondation IPT

Le manuel de la Fondation IPT présente brièvement la Fondation, explique le contexte général dans lequel s'inscrit son activité et met en évidence les principaux aspects organisationnels.

Présentation de la Fondation IPT

La Fondation IPT intégration pour tous a été créée à Genève en 1972 par des entrepreneurs dans le but de réinsérer sur le 1er marché du travail des personnes atteintes dans leur santé. Avec le temps, l'activité de la fondation a évolué en fonction des besoins des personnes prises en charge, du contexte légal et des besoins des différents mandants. Aujourd'hui, ses pôles de compétences sont l'insertion, la réinsertion et l'orientation sur le plan socioprofessionnel des personnes en transition, en difficulté face au marché du travail ou atteintes dans leur santé. Elle a toujours pour mission leur intégration durable sur le 1er marché du travail.

Fondation de droit privé, sans but lucratif et reconnue d'utilité publique par la Confédération et les cantons, IPT a connu la création successive en Suisse de bureaux cantonaux de placement spécialisé, à travers les trois régions linguistiques.
La Fondation IPT propose un large éventail de prestations destinées aux services cantonaux de l'emploi, aux offices AI, aux services sociaux aux entreprises, aux médecins ainsi qu'aux assureurs publics et privés.

Sa culture d'entreprise est fondée sur le respect, le professionnalisme, la neutralité et la qualité.

En tant que trait d'union entre les milieux économiques et le monde social, la Fondation IPT met en adéquation les ressources des personnes prises en charge avec les besoins des entreprises. Depuis 50 ans, la Fondation IPT a donc su s'adapter à un environnement en mutation de plus en plus concurrentiel et faire évoluer ses prestations au rythme des conjonctures économiques tout en restant attentive aux besoins de ses clients et partenaires.

Sa responsabilité sociale vise à consolider sa position et place son action dans une perspective qualité.

Bureaux et antennes IPT en Suisse :

FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

Politique qualité

La politique qualité adoptée par la Fondation IPT est décrite dans le document *Engagement de la Direction*, validé par la directrice générale et par le responsable du management de la qualité, et publié dans le processus « Piloter » du SMQ.

Ce document formalise l'engagement d'IPT de satisfaire aux exigences applicables ainsi que d'améliorer continuellement ses prestations et activités.

Contexte de l'organisme

Le contexte organisationnel comprend les éléments qui peuvent avoir une incidence directe ou indirecte, positive ou négative, sur la Fondation. Il est important de bien le comprendre afin de mener un pilotage d'entreprise efficace et identifier des risques / opportunités potentiels.

La Fondation détermine ses **enjeux externes et internes**, les catégorise et les revoit en permanence, mais au moins une fois par an lors de la revue de direction.
Les enjeux sont des états de situation qui peuvent avoir un impact sur la Fondation et son fonctionnement.
Ces informations se trouvent dans le tableau de référence *Contexte de l'organisme*, onglet *Enjeux externes et internes*, sauvegardé dans la Toolbox du processus « Piloter ».

Les **parties intéressées**, leurs attentes et leurs exigences sont également identifiées. Y font partie les collaborateurs internes, les prestataires externes, les organismes et tous les clients d'IPT. La liste de référence est constamment revue, mais au moins une fois par an lors de la revue de direction, et contenue dans le tableau *Contexte de l'organisme*, onglet *Parties intéressées*, sauvegardé dans la Toolbox du processus « Piloter ».

Le **domaine d'application** du système de management de la qualité concerne l'ensemble des bureaux cantonaux ainsi que de la Direction générale. Il vise toutes les activités liées aux processus d'insertion, réinsertion et orientation professionnelle.
Le SMQ a pour référentiel la norme ISO 9001:2015 dans son ensemble.

Documents de référence (SMQ / Toolbox)

Les documents du SMQ sont disponibles dans le système informatisé en place (processus, procédures et règlements) ou dans la Toolbox (rapports et enregistrements divers). Les deux bases de stockage sont accessibles par tous les collaborateurs d'IPT.

Ci-après sont listés les documents de référence de base, disponibles dans le SMQ ou dans la Toolbox, dans le processus respectif.

La Direction générale, les directions cantonales et les responsables de processus peuvent transmettre l'ensemble des documents à l'externe, pour autant qu'IPT ait une relation contractuelle avec le destinataire ou dans le cadre d'un appel d'offre. Dans le cas d'une diffusion qui ne correspond pas à ces critères, il faut obtenir l'accord préalable de la Direction générale.

Document	Signé ?	PDF ?
Dans le processus « Piloter » :		
• Charte d'entreprise	oui	oui
• Engagement de la Direction	oui	oui
• Politique d'entreprise	oui	oui
• Charte de formation	oui	oui
• Vision_Mission_Ambitions IPT	non	oui
• Modèle économique IPT	non	oui
• Objectifs Fipt	non	oui
• Contexte de l'organisme	non	non
Dans le processus « Organiser & Gérer » :		
• Statuts IPT	oui (seul version FR)	oui
• Règlement Conseil de Fondation	oui (seul version FR)	oui
• Liste membres Conseil de Fondation	non	oui
• Déclaration mandat honorifique	oui	oui
• Organigramme IPT	non	oui
• Signatures autorisées	non	oui
• Structure de conduite de la Fondation	non	oui
• Manuel Système de Contrôle Interne SCI	oui	oui
• Cartographie risques IPT	non	oui
• Risques IPT – consolidation PR et résultats 202X	non	oui
• Directive PCA	non	oui
• Descriptif général des modules de formation	non	oui
• Principes directeurs plan andragogique	oui	oui
• Respect de la législation	non	oui
• Veille légale	non	non
• Directive CFST_MSST	non	oui
• Directive santé et sécurité collaborateurs	non	oui
• Directive sécurité données – protection_archivage_destruction	oui	oui
• Directive sécurité incendie et autres accidents	non	oui
Dans le processus « Améliorer » :		
• Certificat Qualité ISO 9001	oui	oui
• Certificat Qualité eduQua	oui	oui
• Cartographie des processus	non	oui
• Processus_Responsables_Activités	non	oui

• Processus Améliorer	non	oui
• Procédure Amélioration et non-conformité	non	oui
• Procédure Audit interne	non	oui
• Directive intervision supervision	non	oui
• Procédure Revue de direction	non	oui
• Procédure Satisfaction clients	non	oui
• Directive évaluations modules de formation	non	oui
Dans le processus « Ressources humaines » :		
• Règlement du personnel	non	oui
• Cahiers des charge	non	non
• Politique de formation et développement	oui	oui
• Directive pour la protection de l'intégrité personnelle	oui	oui
• Service prévention et gestion conflits	non	oui
Dans le processus « Communication » :		
• Politique de communication	oui	oui
• Charte graphique	non	oui

Procédure – Satisfaction clients

Responsables

- Le DirGen pour la satisfaction des clients au niveau global
- Chaque directeur cantonal pour l'évaluation de la satisfaction des clients de son canton

Objectif

Mesurer le différentiel entre la qualité voulue et la qualité perçue dans une optique d'amélioration continue afin d'assurer la satisfaction de nos clients.

Descriptif

Cette procédure détaille les différents outils mis en place afin d'évaluer la satisfaction des différents clients d'IPT ainsi que la gestion des insatisfactions des candidats, mandants et entreprises.

- ***Réclamations***

Usuellement les réclamations sont faites directement auprès de son propre interlocuteur (ex. celles du candidat au conseiller rentrent dans le cadre de la gestion de la prise en charge). Cependant, les clients ainsi que les collaborateurs d'IPT peuvent à tout moment formaliser une réclamation écrite, sous forme libre, à l'attention du DirCant. Ils peuvent également demander à être reçus par le DirCant afin d'exprimer leurs motifs de mécontentement. Chaque réclamation formalisée auprès du DirCant est examinée par celui-ci, qui donnera un retour sur l'objet de la réclamation aux différentes personnes concernées.

Globalement, les réclamations sont traitées au niveau cantonal. Pour autant que la réclamation concerne les candidats et les entreprises, elle est traitée au niveau cantonal. Si elle concerne les contrats de prestations ou des thématiques ayant une portée plus large, elle peut être remontée hiérarchiquement.

Le DirCant est chargé de tenir un inventaire annuel des réclamations et des mesures correctives entreprises. Celui-ci est transmis au responsable de processus et revu lors de la RDD.

- ***Évaluation des modules de formation***

Dans le cadre d'eduQua, les participants sont appelés à donner leur avis à la fin de chaque module de formation. Pour les formations de > 10 heures, une procédure informatisée et anonymisée est en vigueur via un questionnaire spécifique. Les données inscrites dans ces formulaires sont accessibles en tout temps par le responsable du secteur formation.

Chaque formateur est responsable de mettre en place ces évaluations dans les modules de formation qu'il dispense.
Il présentera la synthèse des évaluations écrites lors des entretiens semestriels / annuels :

- à sa direction cantonale ;
- au responsable du secteur formation.

- ***Enquêtes de satisfaction (candidats + entreprises)***

Elles sont traitées séparément par chaque bureau cantonal IPT. Nous distinguons les enquêtes de satisfaction à envoyer aux candidats et celles à envoyer aux entreprises. Dans tous les cas, les questionnaires peuvent être remplis anonymement.

La procédure d'envoi, réception et traitement des enquêtes de satisfaction est détaillée ci-dessous.

Quoi	Qui	Comment	Avec quoi
Envoi enquêtes satisfaction	Secrétariats	Candidats: l'envoi est fait individuellement 3 mois après la fermeture de la PEC. Entreprises: l'envoi est fait au début de chaque année aux entreprises qui ont pris un candidat IPT en stage / tempo durant l'année précédente. Une lettre explicative, le questionnaire de satisfaction et une enveloppe réponse affranchie sont envoyés.	• Formulaire enq. sat. cand. (Form N1) • Formulaire enq. sat. cand. (Form N2) • Formulaire enq. sat. entreprise
Réception enquêtes satisfaction	Secrétariats	Les questionnaires remplis reçus sont enregistrés dans un fichier regroupant les données de l'année concernée. Les remarques ou suggestions mentionnées sur les enquêtes sont transmises aux DirCant qui prennent les mesures utiles. De même, les enquêtes présentant des résultats négatifs sont transmises aux directeurs des bureaux IPT.	• Résultats enq. sat. cand. (Form N1) • Résultats enq. sat. cand. (Form N2) • Résultats enq. sat. entreprises
Présentation résultats cantonaux	DirCant	Les résultats sont analysés par les DirCant et présentés annuellement lors d'un colloque. Si l'atteinte des objectifs fixés n'est pas réalisée, des mesures sont définies par les directeurs et appliquées par les équipes.	
Consolidation résultats	Secrétariat Sion	Les résultats de chaque canton sont récoltés et consolidés.	
Présentation résultats Fipt	DirGen	Les résultats globaux sont présentés lors de la RDD.	

- ***Revue des contrats avec mandants / financeurs***

Il s'agit de points de situation quantitatifs et qualitatifs avec les mandants.

Le DirGen ou les DirCant rencontrent régulièrement (au moins 1 fois/an) les mandants afin d'évaluer le travail de la Fondation et de consolider les relations de travail.

Chaque revue est différente en fonction du mandant et du canton, mais deux sujets sont systématiquement abordés :

- la qualité du travail et la pertinence des prestations fournies ;
- l'évolution des besoins (évolutions attendues, nouveaux besoins, besoins particuliers).

En particulier, peuvent être revus :

- le mandat de prestation (volume d'activité) ;

- le type de prestation (produits en plus ou en moins) ;
- ou des points spécifiques au mandat qui est attribué (taux de placement, délai de prise en charge, etc.).

Les rapports ou procès-verbaux issus des revues des contrats sont rédigés par les mandants, signés par le DirCant et le DirGen et ensuite archivés auprès des DirCant. Le contrat de prestation est modifié sur la base des décisions prises.

Dans le cas des contrats nationaux, les modifications apportées au contrat sont communiquées à tous les directeurs cantonaux.

Nous n'envoyons pas d'enquêtes de satisfaction aux mandants. Ceux-ci nous sollicitent directement et ont leurs propres critères d'analyse. Les informations demandées sont transmises, en fonction des demandes et délais de chaque mandant, par les bureaux IPT concernés ou par la DG.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

FONDATION•STIFTUNG•FONDAZIONE

La Fondation IPT, créée en 1972 par des entrepreneurs, est une fondation de droit privé, d'utilité publique et sans but lucratif. Elle est active dans l'insertion, la réinsertion et l'orientation pour accompagner les personnes dans l'évolution de leur parcours professionnel. La Fondation IPT travaille, en tant que partenaire national, avec les assurances sociales publiques ou privées, les entreprises, les institutions et les médecins.

À partir de 1996, elle introduit un système d'assurance qualité et développe la responsabilisation de ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que leur formation.

Les différents outils professionnels mis en place garantissent la maîtrise de la qualité de ses produits, confortant ainsi son image de marque auprès de ses clients et partenaires.

Dans le but de renforcer son système d'assurance qualité et de progresser dans ses méthodes et prestations, elle s'engage dès 1997 dans la mise en conformité de ce système avec la norme ISO et est certifiée ISO 9001:2015 et eduQua.

Cette démarche qualité ainsi renforcée développe :

- la culture d'entreprise
- l'unicité de la méthodologie et des prestations sur les différents sites
- l'engagement de l'ensemble du personnel
- la formation, la motivation et l'esprit d'équipe
- la volonté de progresser dans l'amélioration de la qualité
- l'adéquation des objectifs avec la mission, la vision et la stratégie définies par la Direction

Les responsables de la Fondation, en collaboration avec l'ensemble du personnel, s'engagent à appliquer et développer en permanence le système d'assurance qualité de la Fondation.

Fondation IPT

Lise Delaloye
Directrice générale

Carlos Ausserladscheider
Responsable Qualité

Vevey, le 2 novembre 2021

CHARTE D'ENTREPRISE

FONDATION·STIFTUNG·FONDAZIONE

PRÉAMBULE

La charte est le fondement de notre culture d'entreprise. Elle définit les engagements que nous prenons à l'égard de nos mandants, entreprises partenaires, candidats et collaborateurs.

Elle exprime également notre mission ainsi que le savoir-faire et les valeurs sur lesquels nous nous appuyons.

En interne, la charte fixe le fil conducteur de notre action et les bases de travail pour les collaborateurs. Par leur implication dans le fonctionnement de l'entreprise et leur adhésion aux valeurs prônées, ils sont les ambassadeurs de la Fondation et participent avec succès à la réalisation de ses objectifs.

NOTRE MISSION

La Fondation IPT, créée en 1972 par des entrepreneurs, est une fondation de droit privé, d'utilité publique et sans but lucratif.

Elle est active dans l'insertion, la réinsertion et l'orientation pour accompagner les personnes dans l'évolution de leur parcours professionnel.

La Fondation IPT travaille, en tant que partenaire national, avec les assurances sociales publiques ou privées, les entreprises, les institutions et les médecins.

Sa mission est de permettre à chacun de développer son potentiel afin d'être la bonne personne, au bon endroit, au bon moment.

IPT garantit l'amélioration constante de ses prestations par son système de management de la qualité certifié ISO 9001 et eduQua.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Pionnier et spécialiste de la réinsertion professionnelle, IPT met en œuvre un concept original et novateur. Basé sur la culture du possible et le principe de co-responsabilité, le suivi IPT est générateur d'opportunités. Global et individualisé, il mobilise activement la personne qui mène son projet professionnel, lui permettant de gagner en autonomie et d'améliorer son potentiel de retour à l'emploi.

Par un bilan socioprofessionnel complet, IPT évalue de manière approfondie la motivation de la personne, ses attentes, ses ressources et ses limitations. Ses compétences sont développées et valorisées dans le cadre des modules de formation, puis testées et validées lors de stages.

Les entreprises et les partenaires qui recourent à nos prestations apprécient notre travail de proximité et notre professionnalisme, la qualité des solutions proposées et la souplesse de la collaboration.

NOS VALEURS

La Fondation IPT

- fait du respect des personnes prises en charge, des partenaires et de ses collaborateurs·trices la pierre angulaire de son fonctionnement ;
- applique le principe de neutralité dans une relation de confiance et de transparence avec l'ensemble de ses clients et partenaires ;
- répond avec professionnalisme aux besoins de ses clients et de ses collaborateurs·trices ;
- garantit l'excellence de ses prestations ainsi que leur amélioration permanente par son système de management de la qualité.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTENAIRES

- Conseiller
- Ecouter
- Proposer
- Partager

La Fondation IPT

- garantit, pour chaque mandat, des prestations de qualité et un dialogue ouvert dans une perspective de complémentarité ;
- répond de manière pertinente aux besoins en personnel des entreprises en leur proposant des solutions de placements fixes ou temporaires sur mesure, flexibles et pragmatiques, ainsi qu'un suivi adapté ;
- apporte un conseil spécifique en cas de difficultés liées à un problème de santé d'un collaborateur ou d'un assuré et offre des prestations de services de qualité en matière d'In- et Newplacement ;
- partage son savoir-faire pour l'évaluation, la formation et l'accompagnement des personnes atteintes dans leur santé.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES CANDIDAT·E·S

- **Réinsérer**
- **Informer**
- **Responsabiliser**
- **Accompagner**

La Fondation IPT

- accompagne le candidat sur le chemin de son insertion ou sa réinsertion professionnelle, sa réorientation ou son maintien en emploi ;
- considère les candidat·e·s comme acteur·trice·s de leur projet professionnel ;
- dynamise les candidat·e·s dans l'élaboration et la concrétisation d'un projet professionnel réaliste, réalisable et durable ;
- favorise le développement des compétences personnelles et professionnelles des candidat·e·s et tient compte de leurs limitations ;
- informe les candidat·e·s de leurs droits et obligations ;
- adopte une attitude neutre et éthique, dans le respect des droits de chacun·e.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

- **Valoriser**
- **Communiquer**
- **Respecter**
- **Développer**

La Fondation IPT

- considère que son succès est étroitement lié aux qualités professionnelles et humaines de ses collaborateurs·trices et leur accorde une pleine confiance dans la réalisation de leurs tâches ;
- reconnaît et met en valeur leurs compétences et leur offre des possibilités de développement et de formation ;
- favorise leur créativité et les implique dans la recherche et l'élaboration de produits innovants ;
- est à l'écoute de leurs besoins et fournit un environnement adapté et des conditions de travail saines et stimulantes, contribuant à l'excellence des prestations fournies ;
- applique un management transparent, cohérent et orienté vers les résultats, qui s'appuie sur une diffusion et une circulation régulière des informations grâce aux outils de communication interne ;
- garantit le respect du principe d'égalité et ne tolère aucune forme de discrimination ni de harcèlement ;
- considère la diversité des profils de son personnel comme une richesse.

Vevey, le 9 novembre 2021

Olivier Sandoz	Lise Delaloye	Jens Rogge
Président du Conseil de fondation	Directrice générale	Directeur stratégique, développement & partenaires

2023

Objectifs 2023 – Préambule

La Fondation IPT traverse depuis la fin du 1er trimestre 2022 une période de **décroissance**. Pour 2023, elle doit pouvoir maitriser ce changement, mais également **se préparer aux perspectives** qui peuvent amener de fortes variations et qui feront évoluer l'insertion et la réinsertion professionnelle en Suisse.

Renforcer sa « **valeur ajoutée** » pour être performante et répondre aux besoins actuels tant des personnes prises en charge que des mandants est prioritaire. Les situations des personnes accompagnées par la Fondation sont complexes ; un besoin plus important **de développement personnel et de soutien psychologique** est relevé et permettrait de renforcer nos prestations. D'autre part, la stratégie de la Fondation par rapport à la **digitalisation du marché du travail** et au soutien qu'elle peut concrètement apporter sur cette thématique aux personnes prises en charge est à renforcer et à consolider. Enfin, **la dimension nationale** de la Fondation est également une valeur ajoutée ; redéfinir le positionnement et les perspectives de la Fondation en Suisse alémanique est important dans un marché qui a évolué.

Les fonctionnements et les outils de pilotage de la Fondation sont en cours d'évolution. Il est important de pouvoir les **consolider** afin de pouvoir s'appuyer sur des bases plus solides.

Objectifs 2023

Développement – Clients

1. La décroissance de la Fondation est maitrisée.

Indicateurs :

- La Fondation présente des comptes 2023 équilibrés.
- Tous les bureaux cantonaux présentent individuellement des comptes équilibrés.

2. Les opportunités et les risques d'évolution du chiffre d'affaires avec les principaux mandants sont analysés régulièrement.

Indicateur :

- Une évaluation trimestrielle de l'évolution des perspectives 2023 de chaque bureau cantonal est effectuée et permet de mettre en place rapidement les adaptations nécessaires.

Business Model Canvas

Nom de l'entreprise :
IPT

Date:
Septembre 2

...s	Activités clés	Proposition de valeur	Relation client	Segments de clie...
		Ce qui nous distingue de nos concurrents et qui est reconnu par nos mandants. - Expérience – Professionnalisme – Pertinence des solutions – Qualité - Boîte à outils « modernes » et sur mesure : individuel/groupe, psy. présentiel/distanciel, etc. - Proximité du monde du travail (réseau, connaissance milieux économiques, opportunité, etc.) - Structure nationale		
	Ressources clés		Canaux de distribution	

...oûts	Sources de revenus

Objectifs 2023

Clients – Développement – Image

3. La « valeur ajoutée » de la Fondation est renforcée et répond aux besoins actuels des candidats et des mandants. Elle permet de développer de nouvelles opportunités.

Indicateurs :

- L'accompagnement psychologique et le développement personnel dans les produits proposés par la Fondation est renforcé et mis en évidence.
- Le positionnement de la Fondation en lien avec la digitalisation dans le marché du travail est défini et les actions en découlant planifiées.
- Le positionnement de la Fondation en Suisse alémanique est analysé, redéfini et communiqué.

Objectifs 2023

Management – Ressources humaines – Gestion

4. La Fondation renforce ses outils et ses processus liés à son fonctionnement et à son évolution.

Indicateurs :

- Les évolutions GIS sont effectuées au 1er janvier 2023 et les mises à jour nécessaires sont faites dans le courant 2023 afin de répondre aux objectifs et de donner satisfaction aux utilisateurs.
- Les outils RH (Abacus) sont mis en place, répondent aux objectifs et donnent satisfaction aux utilisateurs.

5. Les conditions-cadres sont posées et permettent une évolution tant sur la reconnaissance des collaborateurs que sur l'équilibre de la charge de travail (objectif 2022 reporté).

Indicateurs :

- Le règlement du personnel de la Fondation a été mis à jour, communiqué et est appliqué.
- La politique salariale de la Fondation a été mise à jour, communiquée et est appliquée.
- Un système de gestion des heures est mis en place dans un cadre défini.

Annexe B
Organisations contractantes au CAF (mandataire et sous-traitants)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Nom OF/Mandataire:

Annexe B

Organisations adhèrant au contrat portant sur l'octroi d'aide financière (mandataire et sous-tmandataires)

Observations: Cette liste ne doit être soumise qu'une fois au début de la période du contrat resp. avec la demande.

Groupe-cible principal du mandataire/sous-mandataire : tous les groupes-cibles

Date limite de saisie: 31.5.2023

N° OFAS	Organisation (dénomination complète) *(si nouvelle, préciser comme "nouvelle")*	Subvention ord. AI 2022	la capacité de prestation propre entraîne-t-elle une réduction?	Apparte-nance cantonale (siège)	Région linguistiq ue (A/F/I)	Lien site web et adresse courriel info	N° identification à 13 chiffres. => GLN (via REFDATA); si disponible
9999	*xy*	*1*	*oui/non*	*FR*	*F*	*www.xxx.ch info@muster.ch*	*N°*
3164	Fondation IPT	1'376'561	non	GE	F	www.fondation-ipt.ch	7601002535922

Indemnité annuelle prévue pour la fonction d'organisation faîtière période contractuelle (PC) 2024-27		
Selon le calcul séparé, qui a été discuté lors de la négociation du contrat, l'indemnité annuelle prévue pour la fonction d'organisation faîtière s'élève à:	**0**	

Visa du mandataire: _____ Date: 24.05.2023

Annexe C
Concepts spécialisés du mandataire

- ☒ Concept spécialisé Conseil fourni à des personnes handicapées / à leurs proches
- ☒ Concept spécialisé Médias et publications, développement, élaboration et développement de matériel d'information et médias, service d'information et de documentation
- ☒ Concept spécialisé PROSPREH Tâches générales d'information et de relations publiques
- ☒ Concept spécialisé PROSPREH Travail de fond ayant pour objet un thème spécifique

Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3164

Mandataire Fondation IPT

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI" dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

☒ **spécifique à l'individu,** ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:
Catégorie de prestation **Conseil aux personnes et leurs proches**

☐ **spécifique aux groupes,** ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☐ **non spécifique aux personnes,** ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Le conseil social est une prestation pour les personnes en situation de handicap. L'objectif est de permettre l'amélioration des conditions de vie de la personne, de favoriser son intégration et son inclusion sociale.

Lors d'une demande de conseil social en vue d'une intégration sociale, les prestations suivantes sont proposées :

- Bref conseil : la personne reçoit des informations spécifiques à sa situation en fonction de ses demandes.

- Entretiens de conseil : en fonction de ses besoins, la personne effectue un bilan de compétences, une analyse du projet socioprofessionnel, reçoit des conseils et coaching individuels, un coaching pour l'amélioration des conditions de vie, un soutien par du counselling et, si cela s'inscrit dans son projet, elle est mise en lien avec des entreprises afin d'avoir l'opportunité d'un travail ou d'une activité hors d'un cadre institutionnel.

- Ateliers thématiques et modules tels que "contact", "se dépasser", "raisonnement logique et communication", "accepter et reconstruire" permettent à la personne d'améliorer ses compétences, sa confiance en soi et son autodétermination et d'acquérir des outils qui peuvent l'aider dans son quotidien.

- Conseil aux proches : en fonction des besoins, les proches peuvent également recevoir des conseils utiles à l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Un travail de fond pour l'amélioration continue des prestations est également effectué.

Lien du site web de l'organisation: **www.fondation-ipt.ch**

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (**S**pécifique (au groupe cible) **M**esurable, **A**tteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal

Les personnes en situation de handicap sont accompagnées dans leur projet de vie, ainsi que dans la définition et la réalisation de leurs objectifs personnels et professionnels. Le but est de favoriser leur inclusion, mais également leur intégration socioprofessionnelle lorsque c'est possible, en leur permettant d'améliorer leur autonomie et leur autodétermination. Elles font évoluer leur projet personnel afin qu'il soit réaliste, réalisable et durable et elles bénéficient d'outils appropriés qu'elles peuent intégrer dans leur quotidien. Elles sont accompagnées dans la définition et la réalisation de leurs objectifs personnels et professionnels. Elle peuvent ainsi développer des outils qui leur permettent d'améliorer leur confiance en elle et de s'intégrer socioprofessionnellement. Les proches peuvent bénéficier de conseils de soutiens qui leur permettent de mieux comprendre les besoins de leurs proches et de mieux les accompagner au quotidien.

Spécifique

La personne en situation de handicap augmente ses capacités personnelles et ses aptitudes d'autonomie dans le contexte d'une ré-insertion socioprofessionnelle. Le principe d'autodétermination est présent tout au long du suivi : il est essentiel que la personne soit "actrice" de son processus et puisse en tout temps choisir ce qui fait du sens pour elle. La personne bénéficie d'un bilan individuel complet et, grâce au conseils individuels et aux modules proposés, obtient des outils afin d'augmenter sa confiance en elle et ses compétences personnelles dans la gestion de son quotidien et d'améliorer son autonomie. Si le processus ne peut être poursuivi à satisfaction, la personne est conseillée et réorientée vers d'autres solutions ou services adaptés.

Mesurable

Les objectifs sont mesurés par le nombre de personnes prises en charge, par le nombre d'heures de prestations effectuées (via le système GIS) et par le taux de satisfaction des personnes prises en charge (enquêtes de satisfaction envoyée à chaque personne et résultats compilés annuellement).

Atteignable

La personne bénéficie d'un conseil social adapté à ses besoins et à sa situation sociale de personne en situation de handicap. Ceci se fait par l'analyse socioprofessionnelle et médicale, par la mise en place et le suivi d'un plan d'action individualisé, par l'acquisition d'outils et de supports pratiques pour mieux gérer le quotidien, par le développement personnel par le biais d'entretiens de conseils individuels et de modules spécifiques et thématiques en groupe afin de favoriser les échanges et soutiens entre pairs. La personne bénéficie du conseil social selon le principe "autant d'autonomisation que possible, autant de soutien que nécessaire".

Réaliste

Le conseil social est adapté aux besoins et à la situation spécifique de la personne, basé sur des objectifs atteignables, définis avec la personne en vue de mesures adaptées et réalistes par rapport à sa situation personnelle. Grâce à ces conseils, la personne peut prendre des décisions sur la solution la mieux adaptée à sa situation.

Déterminé dans le Temps

Les prestations effectuées dépendent des besoins et de la participation de chaque personne en situation de handicap et peuvent durer de quelques semaines à plusieurs mois. Elles débutent dès la demande la personne et peuvent être renouvelées si nécessaire. Le champ d'action et le volume du conseil estimé est communiqué à la personne.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

☐ Enfants
☒ Jeunes
☒ Adultes

☐ Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

☒ Handicap physique
☒ Handicap par suite de maladie
☒ Handicap psychique
☒ Handicap auditif
☒ Handicap mental / trouble de l'apprentissage
☒ Handicap visuel
☒ Handicap par suite de dépendance
☒ Trouble du langage ou de la parole

☒ Tous les groupes-cibles

☒ Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

☒ Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
☐ Une enquête ou des suggestions
☐ Analyse du milieu
☐ Autres

Brève information sur ce point **Les prestations fournies jusqu'à ce jour sont adaptées continuellement. Les demandes des personnes handicapées pour pouvoir bénéficier des prestations de conseil social de la Fondation IPT sont toujours très nombreuses.**

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

☒ online/digitale (p.ex. par Zoom)
☒ en Suisse-allemande ☒ en Romandie ☒ en Suisse italienne
☒ Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

☒ allemande ☒ française ☒ italienne
☐ romanche ☐ Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point Les locaux d'IPT sont accessibles pour des personnes à mobilité réduite et disposent d'un accueil accessible qui permet de donner des renseignements, par téléphone ou sur place. D'autre part, il est possible de bénéficier des prestations de conseil en s'inscrivant directement via le site internet de la Fondation IPT. Les prestations effectuées par IPT sont possibles en présentiel, mais aussi à distance. De nombreux supports (vidéos, etc.) ont été développés. Elles sont également accessibles aux personnes avec un handicap visuel ou auditif. IPT travaille notamment en partenariat

avec des associations telles que Procom. Nous sommes également en train de généraliser la méthode FALC que ce soit dans nos outils de conseil, que dans nos communications.

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Les prestations effectuées sont répertoriées et affectées dans notre système GIS qui permet ainsi d'assurer une délimitation fiable par rapport aux prises en charge de personnes ne répondant pas aux conditions de l'Art. 74. Les délimitations sont faites principalement par rapport aux prestations financées par les offices AI, le SECO et les Services de l'emploi et de l'Aide sociale.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

☒ **Via le site Internet (interface accessible) (**au moins sur des informations de base**)**
☐ Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
☒ Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point **L'offre de conseil social est présentée sur notre site internet. Des newsletters sont envoyées et font également mention de l'offre. Des communiqués de presse et des articles sont effectués pour informer le public-cible via la presse. L'offre est présentée lors de manifestations. Des flyers de nos programmes sont à disposition dans nos réceptions. De nombreux partenaires les mettent également à disposition (assurances sociales, organisations et associations du domaine du handicap et de la santé, médecins, cliniques, etc.).**

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)**?**

Certifications ISO 9001-2015 et EduQua, audits externes et internes, supervisions, intervisions, formations continues externes et internes. En automne 2023, la Fondation IPT fera également la certification IN-Qualis.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex:, accord de collaboration, échanges réguliers, etc..**)**

☒ oui ☐ non ☐ en partie

Brève information sur ce point **IPT a régulièrement des contacts avec les différents partenaires institutionnels par rapport à la complémentarité de l'offre, aux besoins spécifiques ou supplémentaires. Elle est notamment en contact avec ProInfirmis et, en Suisse alémanique, avec Profil.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)
☒ Personne concernée de par son expérience personnelle
☒ Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
☒ Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
☒ Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
☐ Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:
☐ Personnes concernées
☒ Spécialistes

Brève information sur ce point Comme le personnel spécialiste prend en charge des personnes ayant des handicaps divers, celui-ci est formé régulièrement sur les problématiques de santé impliquant un handicap et sur les limitations que ces handicaps génèrent sur une place de travail.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	44000	44000	44000	44000	176000
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	1000	1000	1000	1000	4000
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	45000	45000	45000	45000	180000

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	4500000	4500000	4500000	4500000	18000000
Autres charges/répartitions	CHF	1500000	1500000	1500000	1500000	6000000
Total des charges par année	CHF	6000000	6000000	6000000	6000000	24000000

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	4791189	4791189	4791189	4791189	19164756
Aides financières de l'OFAS	CHF	1208811	1208811	1208811	1208811	4835244
Total des Produits par année	CHF	6000000	6000000	6000000	6000000	24000000

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

☐ Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
☒ Dons
☒ Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
☐ Capital propre de l'organisation
☐ Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date Vevey, le 12.12.2023

Mandataire

Lieu, Date Bern, 28.11.2023

Office fédéral des assurances sociales

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3164

Mandataire Fondation IPT

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI" dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

☐ **spécifique à l'individu,** ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☒ **spécifique aux groupes,** ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible
Catégorie de prestation **Medias et publications**

☐ **non spécifique aux personnes,** ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible
Le concept spécialisé "médias et publications" de la Fondation IPT a pour but d'élaborer et de diffuser des informations et de la documentation destinées aux personnes en situation de handicap et à leurs proches afin de favoriser leur mobilisation et leur autodétermination, de valoriser leurs compétences et de permettre leur inclusion sociale et leur autonomie.

Il comprend le travail de fond nécessaire à la conceptualisation de l'information sur les médias suivants :

1. Site internet
Les informations sur les prestations sont visibles sur le site internet, les personnes en situation de handicap peuvent également trouver des articles et des conseils pour la mobilisation et la valorisation de leurs compétences. Le groupe cible ou les proches peuvent consulter des informations mais également nous contacter via un formulaire pour obtenir des informations et télécharger des documents. Nous assurons également la maintenance du site et le SEO - référencement naturel - afin que les personnes trouvent facilement les informations. Nous veillons à l'accessibilité de notre site internet: www.fondation-ipt.ch (alternatives aux éléments visuels et audio, texte alternatif aux images, couleurs suffisamment différentes pour que le texte soit facile à lire, boutons clairs et assez grands, utilisation de polices lisibles)

2. Matériel audio-visuel
Des messages informatifs et inspirants pour le public cible ainsi que des retours d'expériences de pairs sont produits au format audio-visuel. Les vidéos sont traduites en trois langues et sous-titrées afin d'être adaptées aux personnes avec un handicap auditif. La facilitation graphique est régulièrement utilisée pour illustrer des textes ou des vidéos. Par le biais d'images simples et ludiques, elle facilite la compréhension du message et propose un langage commun. Le langage FALC - Facile à lire

et à comprendre - sera déployé sur nos sites internets, flyers et publications durant cette nouvelle période contractuelle.

3. Les réseaux sociaux de la Fondation - notamment Linkedin - proposent des conseils, des témoignages, des articles de fond créés ou relayés. Ceux-ci peuvent être utiles aussi bien à la personne handicapée qu'à ses proches.

4. Nos flyers et documentations sont mis à disposition des personnes en situation de handicap via un téléchargement sur notre site internet, distribués dans nos bureaux IPT et mis à disposition chez des partenaires (médecins, psychologue, centre d'iinformation, etc.)

5. Des newsletters sont envoyées régulièrement aussi bien aux partenaires (médecins, employeurs, écoles) qu'au public cible.

6. Nos partenaires, tels qu'EnableMe, Fondation My Handicap, relaient les possibilités offertes par IPT via ses newsletters.

7. Nous collaborons avec des médias ou des organismes spécialisés pour les personnes en situation de handicap. La Fondation IPT y donne des informations et des conseils par le biais d'articles thématiques afin d'aider le public cible dans leur autodétermination, mobilisation et valorisation de leurs compétences. La liste des médias varie en fonction des possibilités (HR Today, Reiso, EnableMe, Initialef, Diagonales, esprits, ZESO, etc.)

8. Un rapport annuel est édité et publié sur notre site internet avec des informations pertinentes pour le public cible.

Lien du site web de l'organisation:
www.fondation-ipt.ch

www.linkedin.ch/company/fondation-ipt

https://www.fondation-ipt.ch/prestations/particuliers/reinsertion/beneficier-dun-conseil-social-en-fonction-de-votre-limitation-de-sante

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (**S**pécifique (au groupe cible) **M**esurable, **A**tteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal

Les personnes en situation de handicap et leurs proches bénéficient d'une source d'information de qualité grâce aux médias proposés par IPT. Ils ont accès à :

- des informations sur les handicaps et sur la valorisation des compétences

- des informations sur nos prestations et sur comment accéder à notre conseil social

- des pistes de réflexions et des réponses à leurs interrogations via des discussions avec des pairs et nos spécialistes sur des forums de nos partenaires.

- des partages d'expériences, écrits ou audiovisuels, inspirants d'autres personnes avec handicap.

Le public cible peut exposer ses besoins, poser des questions et se renseigner sur le thème du handicap (lieux, adresses, prestations, articles thématiques) et suivre des informations pertinentes via notre site internet, des formulaires, des newsletters.

Via le contenu de nos médias, brochures, articles diffusés sur notre site ou dans la presse spécialisée, le public cible :

- renforce sa capacité à prendre des décisions de façon autonome
- peut sortir de l'isolement
- peut élargir ses connaissances
- identifier ses ressources et les obstacles éventuels

Nous fournissons des informations via notre site, nos flyers, nos newsletters et nos articles afin que le public cible puisse également faire la démarche autonome de nous contacter pour bénéficier des prestations du conseil social et acquérir de nouveaux outils afin de reprendre confiance, de mieux gérer le quotidien et de favoriser l'intégration sociale.

Nous veillons à l'accessibilité des informations et nous utilisons un langage FALC et la facilitation graphique.

Spécifique

La personne en situation de handicap, ses proches et le public disposent d'un accès clair et facilité aux informations (site internet, flyers, brochures, newsletters, etc). Par ces informations, elle acquiert une plus grande capacité d'autodétermination, peut gagner en autonomie, être inspirée par d'autres personnes du public cible et trouve comment valoriser ses compétences et faciliter son inclusion.

Mesurable

Nous suivons statistiquement la fréquence à laquelle notre public est en contact avec nos médias et est ainsi soutenu.

Les indicateurs sont les suivants:

- statistiques d'utilisation du site internet, temps de consultation d'une page, taux de rebond, origine des aquisitions de consultations
- newsletters, fréquence d'envoi, taux d'ouverture et de clics
- statistiques de visibilité et d'engagament sur nos médias sociaux
- nombre de flyers et documents produits.

Sont également régulièrement suivis :

- nombre de demandes de collaborations reçues
- résultats des questionnaires de satisfaction

Atteignable

La personne en situation de handicap, ses proches et le public ont accès à l'information qui est publiée via des supports print et online. La consultation et la diffusion des messages sont suivis via les statistiques de notre site et des newsletters, des publications de nos réseaux sociaux ainsi que via les demandes par nos formulaires de contact ainsi que les abonnements à nos newsletters.

Réaliste

La personne en situation de handicap, ses proches et le public ont accès aux offres et publications qui sont mises en ligne (site internet, réseaux sociaux, médias) et qui sont aussi disponibles sur des supports écrits. Elles sont régulièrement actualisées.

Déterminé dans le Temps

La personne en situation de handicap, ses proches, les partenaires et le public ont accès aux supports de communication imprimés ou online tout au long de l'année et tout au long de la période contractuelle.

Une planification annuelle des actions est faite. Le contenu de nos publications est inspiré par les demandes des personnes handicapées (via formulaire de contact, forum, commentaires ainsi que via des constats effectués par nos collaborateurs qui sont en contact direct aves les bénéficiaires de nos prestations ou le public cible.

Fréquence des publications :

- Newsletters ponctuelles : env. 3-4x par an

- Brochures annuelle : 1x par an

- Flyers et documentation : à disposition toute l'année, réimprimpressions et mises à jour 1x par an

- Articles de blog sur www.fondation-ipt.ch : environ 2x par mois

- Post sur les réseaux sociaux : environ 2x par mois

- Prestations / soutien social proposé : régulièrement mis à jour et toujours en ligne sur notre site

- Rédaction d'articles pour de la presse spécialisée : 1-2x par an

- Vidéos : au moins 1x par an

- Site internet, maintenu et animé tout au long de l'année

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- ☐ Enfants
- ☒ Jeunes
- ☒ Adultes
- ☐ Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- ☒ Handicap physique
- ☒ Handicap par suite de maladie
- ☒ Handicap psychique
- ☒ Handicap auditif
- ☒ Handicap mental / trouble de l'apprentissage
- ☒ Handicap visuel
- ☒ Handicap par suite de dépendance
- ☒ Trouble du langage ou de la parole
- ☒ Tous les groupes-cibles
- ☒ Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- ☒ Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
- ☒ Une enquête ou des suggestions
- ☒ Analyse du milieu
- ☐ Autres

Brève information sur ce point

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- ☒ online/digitale (p.ex. par Zoom)
- ☒ en Suisse-allemande
- ☒ en Romandie
- ☒ en Suisse italienne
- ☒ Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- ☒ allemande
- ☒ française
- ☒ italienne
- ☐ romanche
- ☐ Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point Accessibilité au grand public. Formulaire d'inscription à disposition en ligne. Généralisation de la méthode FALC dans nos publications. Documentations / Brochures en ligne. Développement de notre site internet respectant l'accessibilité pour tous. Par exemple : navigation sur le site avec clavier, vidéos avec son et équivalent textuel, redimensionnement du texte. Toute page peut être consultée sans limite de temps, un langage simplifié est utilisé, les images sont décrites.

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Un suivi des coûts spécifiques au public-cible répondant aux critères de l'Art. 74 est effectué. Les délimitations sont faites par les prestations financées principalement par les offices AI, le SECO et les Services de l'emploi et de l'Aide sociale.

Les actions de communication pour les autres publics de la Fondation IPT ne sont pas prises en compte et ne sont pas répertoriées dans le programme de travail réalisé.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

☒ **Via le site Internet (interface accessible) (**au moins sur des informations de base**)**
☒ Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
☒ Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)**?**

Audits internes. Enquêtes de satisfaction. Certification EduQua. Certification ISO. Certification IN-Qualis en automne 2023.

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex:, accord de collaboration, échanges réguliers, etc..**)**

☐ oui ☐ non ☒ en partie

Brève information sur ce point **Le travail en complémentarité et en partenariat permet d'inclure des informations d'autres organisations travaillant avec des personnes en situation de handicap dans notre communication. Respectivement, elles peuvent également inclure nos informations dans leur communication.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)
☒ Personne concernée de par son expérience personnelle
☒ Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
☒ Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
☒ Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
☐ Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:
☒ Personnes concernées
☒ Spécialistes

Brève information sur ce point : la Fondation IPT veille à la participation des personnes en situation de handicap et leur donne notamment la parole dans sa communication médias et dans ses publications.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	900	900	900	900	3600
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	100	100	100	100	400
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	1000	1000	1000	1000	4000

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	80000	80000	80000	80000	320000
Autres charges/répartitions	CHF	20000	20000	20000	20000	80000
Total des charges par année	CHF	100000	100000	100000	100000	400000

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	54900	54900	54900	54900	219600
Aides financières de l'OFAS	CHF	45100	45100	45100	45100	180400
Total des Produits par année	CHF	100000	100000	100000	100000	400000

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

☐ Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
☒ Dons
☒ Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
☐ Capital propre de l'organisation
☐ Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date Vevey, le 12.12.2023

Mandataire

Lieu, Date Bern, 28.11.2023

Office fédéral des assurances sociales

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3164

Mandataire Fondation IPT

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI" dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

☐ **spécifique à l'individu,** ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☐ **spécifique aux groupes,** ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☒ **non spécifique aux personnes,** ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:
Catégorie de prestation **Tâches générales d'information et rel. pubiques**

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible
"Les tâches générales d'informations et de relations publiques" de ce concept visent à promouvoir l'autodétermination des personnes en situation de handicap tout en sensibilisant les médias et le grand public, les entreprises et les décideurs aux enjeux de l'inclusion sociale et professionnelle de ce public. Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions d'information, de sensibilisation et de relations publiques sont entreprises avec l'intention de valoriser les compétences et les champs du possible des personnes avec handicap, de combattre les discriminations et la stigmatisation, de valoriser le rôle social avec une portée d'inclusion sociale et de faire évoluer les mentalités. Les informations sont rédigées dans le respect du public cible et de leurs proches.

La Fondation IPT assure la création d'informations qualitatives et accessibles au plus large public possible - site internet, flyers, réseaux sociaux, mailings, articles, communiqués de presse etc. - et veille à l'accessibilité des données pour les personnes en situation de handicap via des adaptations techniques et un langage simplifié comme le FALC. Lors de manifestations publiques, de la documentation écrite est distribuée et des stands de présentation sont tenus durant lesquels un échange verbal et un contact direct se fait.

Les tâches générales d'information comprennent:

1. Articles / communiqués de presse : collaboration avec les médias (approche proactive et réactive)
Pour sensibiliser le grand public et les médias, valoriser les compétences, les champs du possible et les succès des personnes avec handicap, combattre les discriminations et la stigmatisation, et faire évoluer les mentalités et la perception du handicap dans le monde du travail, nous effectuons ou participons à :
- des interviews, des entretiens et des débats,
- la rédaction d'articles et l'envoi de communiqués de presse pour une diffusion active d'informations

- des réponses aux médias en tant qu'expert en cas de sollicitation sur des thématiques en lien avec le public cible.

2. Manifestations publiques, salons
Information, sensibilisation du grand public, du public cible et des personnes concernées par la thématique du handicap :
- Participations à des manifestations (Swiss Handicap 2024 ou 2026 par ex.) ou salons (Salon RH) en tenant un stand ou en participant avec d'autres organismes, distribution de flyers
- Discussions et contacts directs avec le public pour une sensibilisation accrue
- Distribution de documentation écrite, flyers, et mise à disposition de liens/QR Code vers nos vidéos et contenus en ligne pour plus d'informations

3. Journées thématiques, organisation d'événements, conférences, ateliers de travail
Présentation et sensibilisation des décideurs, institutions, autorités et entreprises sur des thématiques en lien avec l'autodétermination, l'inclusion sociale, la valorisation des compétences et illustration des possibilités d'inclusion sociale et professionnelle des personnes avec handicap (malvoyance, surdité, neurodiversité, handicap physique, etc.) :
- Organisation ou participation à des événements (par ex. journées à thèmes, portes-ouvertes, soirée) etc. destinés aux décideurs, politiciens, employeurs
- Participation à des séances de travail, réflexions avec des organismes (par ex. Insertion Suisse)
- Mise en avant des défis spécifiques des personnes en situation de handicap et promotion de leurs compétences.

4. Sites web et réseaux sociaux
Gestion/animation de sites web et de pages de réseaux sociaux pour sensibiliser le grand public et les employeurs aux enjeux de l'inclusion sociale et professionnelle du public cible en situation de handicap et montrer le champ des possibles de celui-ci. Cette tâche est également destinée au public cible et, dans ce cas, est répertoriée dans le concept spécialisé 2, médias et publications.

5. Renseignements
Les renseignements sont donnés ou transmis, à la demande, aux personnes concernées, aux proches, au grand public, à des spécialistes par le biais de médias (internet, presse, audio ou télévisuel), par téléphone, courrier, courriel.

Lien du site web de l'organisation: **www.fondation-ipt.ch**

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (**S**pécifique (au groupe cible) **M**esurable, **A**tteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal

Les personnes en situation de handicap, leurs proches et le grand public sont sensibilisés, via le travail d'information et de communication, à l'autodétermination et à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap, leurs proches, les professionnels et le grand public, par le biais d'articles ou de présences dans les médias ou lors de manifestations organisées, peuvent être informés des possibilités du public cible et des collaborations en place. Les compétences du public cible sont valorisées et des retours d'expériences inspirants de personnes en situation de handicap sont faits. Cela a pour objectif de faire évoluer les mentalités, de lutter contre les stigmatisations et de favoriser l'autodétermination du public cible.

Spécifique

Informer un large public, dont les personnes en situation de handicap, sur l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap. Encourager un large public à œuvrer pour la réinsertion sociale des personnes ayant une atteinte à la santé par le biais d'une sensibilisation et d'informations régulières sur les réussites d'inclusion. Renseigner les médias, organiser ou participer à des manifestations ou à des salons professionnels afin d'informer sur les activités en faveur de la réinsertion sociale des personnes avec des atteintes à la santé. Promouvoir la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé auprès des acteurs de l'économie.

Mesurable

Le grand public, les personnes en situation de handicap, leurs proches et les décideurs sont sensibilisés et informés. Les statistiques suivantes sont tenues :

- plan de communication et résultats

- retombées médiatiques (nombre d'articles, interventions en tant que spécialiste du handicap, citations etc.)

- liste des participations à des salons et foires spécifiques

Atteignable

Le grand public, les personnes en situation de handicap, leurs proches et les décideurs disposent d'informations adaptées selon leurs besoins. Le travail d'information est réalisé de manière active et réactive.

- Publications spécifiques dans les canaux de communication

- Envoi d'1 à 2 communiqué(s) annuel(s) en fonction de l'actualité et des objectifs.

Participation annuelle à des salons ou foires spécifiques

- 1 publication environ par mois sur sur les réseaux sociaux (LinkedIn)

- Brochures spécifiques à des thèmes en lien avec l'inclusion des personnes handicapées

- Réponse à des demandes spontanées des médias (environ 5x par an).

Réaliste

Les différents éléments sont planifiés de manière à atteindre l'objectif visant à informer et sensibiliser le grand public. Les articles et les émissions radio et TV sont répertoriés en libre accès sur notre site internet ou sur une plateforme digitale. L'accès à la plupart des manifestations est gratuit et ouvert à tous.

Déterminé dans le Temps

Un plan de communication, défini annuellement en fonction des besoins spécifiques identifiés lors des feed-backs obtenus via les personnes handicapées, le réseau et les médias, permet de lister les différentes actions de communication ainsi que les dates de réalisation. Les actions les plus importantes ont également leur propre rétro-planning.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- ☐ Enfants
- ☒ Jeunes
- ☒ Adultes
- ☐ Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- ☒ Handicap physique
- ☒ Handicap par suite de maladie
- ☒ Handicap psychique
- ☒ Handicap auditif
- ☒ Handicap mental / trouble de l'apprentissage
- ☒ Handicap visuel
- ☒ Handicap par suite de dépendance
- ☒ Trouble du langage ou de la parole
- ☒ Tous les groupes-cibles
- ☒ Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- ☒ Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
- ☒ Une enquête ou des suggestions
- ☒ Analyse du milieu
- ☒ Autres

Brève information sur ce point **autres = demandes spécifiques (ex. médias)**

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- ☒ online/digitale (p.ex. par Zoom)
- ☒ en Suisse-allemande
- ☒ en Romandie
- ☒ en Suisse italienne
- ☒ Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- ☒ allemande
- ☒ française
- ☒ italienne
- ☐ romanche
- ☐ Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point Accessibilité au grand public. Formulaire d'inscription à disposition en ligne. Généralisation de la méthode FALC dans nos publications. Documentations / Brochures en ligne. Développement de notre site internet respectant l'accessibilité pour tous. Par exemple : navigation sur le site avec clavier, vidéos avec son et équivalent textuel, redimensionnement du texte. Toute page peut être consultée sans limite de temps, un langage simplifié est utilisé, les images sont décrites. L'accessibilité de l'information est garantie pour tous que ce soit par téléphone, par mail ou dans nos locaux.

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Un suivi des coûts spécifiques répondant aux critères de l'Art. 74 est effectué, dans la limite des moyens de l'Art. 74. Les délimitations sont faites principalement par rapport aux actions financées par les offices AI, le SECO et les Services de l'emploi et de l'Aide sociale.

Les actions de communication pour les autres publics de la Fondation IPT ne sont pas prises en compte et ne sont pas répertoriées dans le programme de travail.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

☒ **Via le site Internet (interface accessible) (**au moins sur des informations de base**)**
☒ Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
☒ Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point **- Site internet: l'offre de la Fondation IPT est présentée sur le site internet et des flyers sont accessibles.**
- Autres médias numériques : les prestations de la Fondation IPT sont présentes sur des sites spécifiques et des annuaires.
- Via un support écrit : un travail média est effectué pour que la presse puisse informer ses lecteurs de l'offre proposée par la Fondation IPT.
- Via des manifestations : IPT se présente ou participe à plusieurs manifestations annuellement.
- Via nos propres publications: les flyers de nos programmes sont à disposition dans nos réceptions et remis aux partenaires. Notre rapport annuel mentionne également les différentes offres.

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)**?**

Audits internes. Enquêtes de satisfaction. Certification EduQua. Certification ISO. Certification IN-Qualis en automne 2023

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex:, accord de collaboration, échanges réguliers, etc..**)**

☐ oui ☐ non ☒ en partie

Brève information sur ce point **en fonction des informations à transmettre, des coopérations sont parfois faites avec d'autres organisations actives dans le soutien aux personnes en situation de handicap afin d'informer réciproquement et/ou conjointement de l'existence des offres et prestations.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)
☒ Personne concernée de par son expérience personnelle
☒ Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
☒ Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
☒ Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
☐ Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:
☐ Personnes concernées
☒ Spécialistes

Brève information sur ce point Toute communication est diffusée par des spécialistes qui ont obtenu une formation continue dispensée en interne.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	750	750	750	750	3000
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	150	150	150	150	600
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	900	900	900	900	3600

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	78750	78750	78750	78750	315000
Autres charges/répartitions	CHF	26250	26250	26250	26250	105000
Total des charges par année	CHF	105000	105000	105000	105000	420000

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	48575	48575	48575	48575	194300
Aides financières de l'OFAS	CHF	56425	56425	56425	56425	225700
Total des Produits par année	CHF	105000	105000	105000	105000	420000

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

☐ Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
☒ Dons
☒ Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
☐ Capital propre de l'organisation
☐ Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date Vevey, le 12.12.2023

Mandataire

Lieu, Date Jen, 28.11.2023

Office fédéral des assurances sociales

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Annexe 7:

CONCEPT SPÉCIALISÉ pour la période contractuelle 2024 à 2027

Prestations d'intérêt public / aides financières selon l'art. 74 LAI

N° de contrat 3164

Mandataire Fondation IPT

Aperçu de la prestation

(voir. «Prestations et catégorie de prestations exploitation art. 74 LAI" dans CSOAPH 2024-2027»)

L'offre de prestations s'adresse à:

☐ **spécifique à l'individu,** ou destinée aux personnes handicapées et à leurs proches:
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☐ **spécifique aux groupes,** ou destinée à plusieurs personnes membres d'un groupe-cible
Catégorie de prestation **Bitte auswählen/Veuillez choisir/Prega compilare:**

☒ **non spécifique aux personnes,** ou destinée au grand public sur les thèmes du groupe-cible:
Catégorie de prestation **Travail de Fond ayant pour objet un thème specif.**

Descriptif des prestations spécifiques pour le groupe cible

Le concept spécialisé "travail de fond ayant pour object un thème spécifique" permet de favoriser l'insertion sociale des personnes en situation de handicap en les faisant bénéficier de prestations qui correspondent à l'évolution du contexte sociétal, notamment par rapport à l'évolution des milieux socioprofessionnels. Par exemple, la pénurie de personnel qui va toucher le marché du travail dans ces prochaines années permet d'envisager une intégration accrue des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel. Toutefois, il est important que les personnes puissent être accompagnées avec des conseils adaptés et qu'elles puissent saisir tous les enjeux afin de décider librement de leur insertion socioprofessionnelle.

Ce travail de fond est effectué sous les formes suivantes :

- travail de fond en interne sur des thématiques spécifiques identifiées via la veille effectuée par la Fondation IPT,

- participation aux travaux d'amélioration effectués par les organisations entourant les personnes en situation de handicap,

- participation aux consultations concernant les personnes en situation de handicap.

Lien du site web de l'organisation: **www.fondation-ipt.ch**

Objectif principal de la prestation pour le groupe cible

Objectif et mode de réalisation des objectifs (l'objectif doit être SMART (**S**pécifique (au groupe cible) **M**esurable, **A**tteignable Réaliste et Déterminé dans le Temps).

Objectif principal

La personne handicapée bénéficie du travail de fond qui permet d'avoir à sa disposition l'expertise spécifique du coaching, du handicap, du développement personnel, de l'empowerment. Ce travail de fond est développé et amélioré continuellement pour favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes handicapées en s'adaptant à l'évolution du contexte sociétal.

Spécifique

Le travail de fond permet à la personne d'obtenir un soutien continuellement amélioré, une prise en charge individualisée et adaptée aux besoins qui évoluent. En mettant à profit les résultats des participations aux procédures de consultation en lien avec le domaine de la réinsertion et de l'engagement auprès d'organismes proches des personnes ayant une atteinte à la santé et d'associations d'insertion sociale, la personne en situation de handicap bénéficie d'un soutien de qualité.

Mesurable

- Par les résultats des enquêtes de satisfaction auprès des personnes accompagnées, qui permettent une amélioration continue des prestations par le biais de propositions.

- Par les évaluations finales et propositions d'améliorations de fin de projet.

Atteignable

Le travail de fond permet de maintenir des prestations adaptées aux besoins des personnes et à l'évolution du contexte général dans lequel les personnes en situation de handicap évoluent (par exemple, lors de la période du covid, le travail de fond a été essentiel).

La participation aux procédures de consultation permet de maintenir le niveau de soutien adapté et de bénéficier/partager les bonnes pratiques avec le réseau et les pairs.

Réaliste

La demande des personnes pour des prestations de conseil social augmente en lien avec le degré de satisfaction résultant des améliorations continuelles et adaptations résultant du travail de fond général effectué.

Déterminé dans le Temps

Chaque action visant à améliorer la qualité de nos prestations et à encourager l'inclusion socioprofesionnelle des personnes avec une atteinte à la santé est planifiée et révisée selon notre système de management de la qualité. Ces prestations ont lieu durant toute la période contractuelle.

Remarque Les objectifs doivent avoir un lien avec l'article sur le but (Chiffre 1003 CSOAPH). Il s'agit en particulier de montrer par quels objectifs les quatre axes sont mis en œuvre :

- Autodétermination / participation
- Autoreprésentation / implication des personnes handicapées
- Coopération / collaboration
- Soutien par les pairs

Pour information: Le rapport annuel sur l'atteinte des objectifs est présenté dans le modèle reporting «Programme de travail réalisé».

Groupe(s) cible(s)

Groupe d'âge

- ☐ Enfants
- ☒ Jeunes
- ☒ Adultes
- ☐ Tous

Groupe(s) cible(s) handicap

- ☒ Handicap physique
- ☒ Handicap par suite de maladie
- ☒ Handicap psychique
- ☒ Handicap auditif
- ☒ Handicap mental / trouble de l'apprentissage
- ☒ Handicap visuel
- ☒ Handicap par suite de dépendance
- ☒ Trouble du langage ou de la parole
- ☒ Tous les groupes-cibles
- ☒ Handicap multiples (uniquement pour les offres spécifiques à ce groupe, veuillez sélectionner et cocher ci-dessus les handicaps concernés)

Spécification du groupe cible

(Exemple: aveugles, malvoyants, malentendants et personnes sourdes-aveugles)

Le besoin pour le groupe-cible a été déterminé par

- ☒ Sur la base des prestations fournies jusqu'à présent
- ☒ Une enquête ou des suggestions
- ☒ Analyse du milieu
- ☐ Autres

Brève information sur ce point

Localisations de l'offre (Données valides au moment de l'élaboration du concept spécifique)

Offres sur place (spécifique aux personnes individuelles/spécifique pour des groupes)

- ☒ online/digitale (p.ex. par Zoom)
- ☒ en Suisse-allemande ☒ en Romandie ☒ en Suisse italienne
- ☒ Suisse (toutes les régions linguistiques)

Dans les langues

- ☒ allemande ☒ française ☒ italienne
- ☐ romanche ☐ Langues des signes

Autres langues :

Accessibilité à tous de l'offre (des textes rédigés de manière accessible (en langage simple ou facile) et des informations de base publiées sur le site web, ainsi qu'une organisation accessible de l'événement/des prestations de conseil accessibles)

Brève information sur ce point -

Délimitations par rapport aux autres secteurs d'exploitation de l'organisation

Un suivi des coûts spécifiques répondant à ce concept spécialisé et aux critères de l'Art. 74 est effectué. Les prestations sont délimitées par rapport aux prestations financées par les mandants, notamment les offices AI, le SECO, l'aide sociale.

Diffusions des offres (les offres doivent être accessibles au public du groupe cible):

☒ **Via le site Internet (interface accessible) (**au moins sur des informations de base**)**
☒ Via d'autres médias numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn etc.)
☒ Via support écrit dans des publications

Brève information sur ce point

Vérification de la qualité concernant les prestations offertes (Audits/formation, etc.)**?**

Audits internes. Enquêtes de satisfaction. Certification EduQua. Certification ISO. Certification IN-Qualis en automne 2023

L'offre a-t-elle été coordonnée avec des organisations actives dans le segment de clientèle du/des groupe/s cible? (p.ex:, accord de collaboration, échanges réguliers, etc..**)**

☐ oui ☐ non ☒ en partie

Brève information sur ce point **Elle est coordonnée lors de travaux d'amélioration faits en commun par différents partenaires et également lors de consultations spécifiques concernant les personnes handicapées.**

Qualification des collaborateurs / des prestataires (plusieurs réponses possibles)
☐ Personne concernée de par son expérience personnelle
☒ Spécialistes avec qualification élevée (avec formation au degré tertiaire)
☒ Spécialistes avec qualification moyenne (avec formation spécialisée et expérience professionnelle)
☒ Spécialiste avec qualification spécifique (comme la formation des pairs ou formation continue dispensée par l'organisation)
☐ Bénévoles (Introduction au thème via l'organisation) pour des activités de soutien telles que l'accompagnement lors de manifestations

Pour le thème spécifique à l'handicap, la connaissance nécessaire est dispensée au travers de l'accompagnement/coaching/modération:
☐ Personnes concernées
☒ Spécialistes

Brève information sur ce point Le travail de fond est effectué par des spécialistes internes qui ont obtenu une formation continue dispensée en interne et qui sont au bénéfice d'une expérience reconnue.

Pour les prestations (cours exclus). Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	750	750	750	750	3000
Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs	150	150	150	150	600
Total du volume de prestations planifié	En heures de travail des collaborateurs	900	900	900	900	3600

Pour les cours seulement. Volume de prestations planifié en chiffres

		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Cours-bloc	En journées effectives par participant					0
Cours journalier	En journées effectives par participant					0
Cours semestriel/annuel	En heures effectives par participant					0
Cours : Travail de fonds nécessaire (élaboration/révision du concept de prestation, etc.)	En heures de travail des collaborateurs					0

Budget – Coûts et recettes totaux planifiés pour la prestation décrite

Charges planifiées		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Frais de personnel	CHF	78750	78750	78750	78750	315000
Autres charges/répartitions	CHF	26250	26250	26250	26250	105000
Total des charges par année	CHF	105000	105000	105000	105000	420000

Prévisions des produits		2024	2025	2026	2027	Total 2024-2027
Produits hors aides financières de l'OFAS (*Détails, cocher dans la liste ci-dessous ce qui vous convient le mieux)	CHF	48575	48575	48575	48575	194300
Aides financières de l'OFAS	CHF	56425	56425	56425	56425	225700
Total des Produits par année	CHF	105000	105000	105000	105000	420000

*** Détails sur les produits hors aides financières de l'OFAS**

☐ Produits des prestations (p.ex. recettes des participants, vente de publications)
☒ Dons
☒ Prestations d'autres bailleurs de fonds (Confédération, cantons, communes, assurances, etc.)
☐ Capital propre de l'organisation
☐ Autres produits - indiquer, svp.):

Brève information sur ce point

Remarques:

Lieu, Date Vevey, le 12.12.2023

Mandataire

Lieu, Date Bern, 28.11.2023

Office fédéral des assurances sociales

Annexe D
Décompte quantité de prestations et tarifs

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Departement Fédéral de l'Intérieur DFI

Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS)
Domaine Assurance-invalidité

Subventions annuelles AI et groupe de compensation pour les années d'exploitation 2024 - 2027

N° contrat 3164

Mandataire/OF: Fondation IPT

Annexe D

Bases pour le décompte de la subvention AI/AVS					**Individuellement par contrat CAF**		
		Unité de prestation	OFAS-Valeur de référence par unité de prestation		Subvention A par unité de prestation (Tarif)	Quantité indicative par prestation	Total subvention AI
Prestations spécifiques aux personnes selon concept spécialisé (CS) Groupe de compensation A							
Prestations spécifiques à l'individu	**Concept spécialisé Conseils sociaux (y compris conseil pour faire face à la vie quotidienne, pair à pair)**						
	Conseil social : Spécialistes ayant des connaissances spécifiques en matière de handicap / formation supérieure	heures	CHF	125.00	CHF 62	19'500	CHF 1'209'000
	Conseil social Professionnels disposant de connaissances spécifiques sur le handicap	heures	CHF	113.00			CHF -
	Concept spécialisé Conseil en matière de construction: Spécialistes ayant des connaissances spécifiques en matière de handicap / formation supérieure Uni, HES ou comparable	heures	CHF	128.00			CHF -
	Concept spécialisé Conseil juridique: Spécialistes ayant des connaissances spécifiques en matière de handicap / formation supérieure Uni, HES ou comparable	heures	CHF	146.00			CHF -
	Concept spécialisé Mise en relation avec des services d'aide	heures	CHF	93.00			CHF -
	Concept spécialisé Accompagnement à domicile	heures	CHF	113.00			CHF -
Prestations spécifiques aux groupes	**Concept spécialisé Médias et publications;** centre d'information-/ de documentation; développement, production et diffusion de matériel d'information et de médias	heures	CHF	122.00	CHF 61	900	CHF 54'900
	Concept spécialisé Type de cours pour aider à l'autonomie						
	Cours-blocs (journées participant)	*journées participant*	CHF	481.00			CHF -
	Cours d'un jour (journées participant)	*journées participant*	CHF	414.00			CHF -
	Cours semestriel/annuel (heures participant)	*heures participant*	CHF	56.00			CHF -
	Concept spécialiséType de cours pour faciliter les contacts sociaux - Loisirs et sport						
	Cours-blocs (journées participant)	*journées participant*	CHF	481.00			CHF -
	Cours d'un jour (journées participant)	*journées participant*	CHF	414.00			CHF -
	Cours semestriel/annuel (heures participant)	*heures participant*	CHF	56.00			CHF -
	Travail de base sur des thèmes spécifiques aux cours (!)	heures	CHF	122.00			CHF -
	Concept spécialisé lieux d'accueil pour les personnes handicapées et leurs proches	heures	CHF	113.00			CHF -
Plafond minimal des subventions AI pour le GCA Prestations spécifiques aux personnes							**CHF 1'263'900**

Prestations non spécifiques aux personnes selon le Concept spécialisé Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapées (PROSPREH) Groupes de compensation B et C						
PROSPREH	**Groupe de compensation B (max. 5% de la subvention totale AI) Concept spécialisé Tâches générales d'information et de relations publiques**	heures	CHF 122.00	CHF 61	900	CHF 54'900
	Groupe de compensation C					
	Concept spécialisé Travail de fond spécifique à un thème en général / Travail de projet Art. 74 LAI	heures		CHF 61	950	CHF 57'950
	Concept spécialisé Promotion de l'autonomie	heures				CHF -
Plafond maximal des subventions AI pour les GC B et C Prestations non spécifiques à la personne						**CHF 112'850**
Différence d'arrondi						**CHF -189**

Total Subvention AI/AVS (plafond de subvention max.) par an		**CHF 1'376'561**
dont plafond de subvention AVS max. par an		**CHF -**

Compensations cf. CSOAPH

Seules les prestations pour lesquelles il existe un concept spécialisé convenu par contrat peuvent être décomptées à l'OFAS.

Annexe E

Attestation des conditions qualités

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité

Annexe 3 :
Confirmation des conditions relatives à la qualité

Mandataire : Fondation IPT **N° OFAS :** 3164

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non**[1]	**Pas pertinent**
Qualité de la structure						
1 Organisation	L'organisation est d'utilité publique (but d'utilité publique inscrit dans les statuts) dont l'organe directeur travaille à titre honorifique.	Statuts, structure de l'organisation, règlement interne, preuve de l'exonération fiscale (impôts cantonaux et impôt fédéral direct)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.1 But spécifique et objectifs	Le but spécifique et les objectifs stratégiques sont définis. Une référence claire au groupe-cible des personnes handicapées est établie.	Statuts, objectifs stratégiques (par ex. lignes directrices)	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2 Organisation et direction	Les tâches, les compétences et les responsabilités au sein de l'organisation sont définies (niveaux stratégique et opérationnel). La séparation des niveaux stratégique et opérationnel est garantie.	Statuts, structures de l'organisation, règlement interne	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ou d'une modification de celui-ci	X		
1.2 a Système de contrôle interne (SCI)	Il existe un système de contrôle interne (SCI) suffisant (au moins le principe du double contrôle, une réglementation concernant les signatures et une réglementation des compétences).	Documents, Preuve que le SCI est utilisé de manière opérationnelle	Disponible au siège de l'organisation	X		

[1] Si une condition n'est pas remplie, en indiquer les motifs à l'OFAS ainsi que les mesures envisagées pour remédier à la situation.

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non**[1]	**Pas pertinent**
1.3 a Dans le cadre d'un contrat de travail, personnel rémunéré	Chaque fonction est déterminée par un profil d'exigences et un descriptif de poste. Les tâches doivent être accomplies en tenant compte des compétences et des responsabilités. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Descriptif de poste, cahier des charges	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Tous les collaborateurs ont un contrat de travail juridiquement valable.	Contrat de travail	Disponible au siège de l'organisation	X		
	Les exigences en matière de formation continue, de perfectionnement et de supervision sont fixées par écrit.	Documentation relative	Disponible au siège de l'organisation	X		
1.3 b Mandats	Les conditions relatives à la qualité s'appliquent par analogie aux mandataires qui fournissent des prestations conformément à l'art. 74 LAI.	Contrat / mandat	Disponible au siège de l'organisation			X
1.4 Personnel bénévole et pairs (sans salaire)	Il existe un règlement écrit concernant le droit à l'encadrement et à la formation, le remboursement de leurs frais et assurance durant leur engagement. Le terme "pair" désigne les personnes elles-mêmes concernées qui transmettent leurs expériences et leurs connaissances sur la gestion de leur handicap avec d'autres personnes concernées.	Règlement	Disponible au siège de l'organisation			X

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non[1]**	**Pas pertinent**
	Les bénévoles et les pairs ont droit à une confirmation écrite de leur engagement et le cas échéant à une formation en lien avec leur engagement.	Attestation type (par ex. certificat de temps social)	Disponible au siège de l'organisation			X
1.5 Sous-traitants	Les droits et les obligations réciproques du mandataire et des sous-traitants, ainsi que la procédure de conciliation font l'objet d'une réglementation.	Contrat / contrat de sous-traitance	Disponible au siège du mandataire			X
1.6 Comptabilité	Une comptabilité analytique pour l'exploitation art. 74 LAI est établie pour chaque organisation.	CF et CA conformément aux directives de l'OFAS sur le reporting (annexe à la CSOAPH)	Disponible ; reporting annuel	X		
Qualité des processus						
2 Prestations	Les prestations sont définies dans les concepts spécialisés.	Concepts spécialisés Rapport annuel	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat ; reporting annuel	X		
2.1 Conseil / mise en relation et accompagnement à domicile	Le type de conseil et les groupes-cibles sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X		

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non**[1]	**Pas pertinent**
	La qualification des collaborateurs dépend de la catégorie de conseil:					
	Conseil, mise en relation et accompagnement à domicile : formation dans le domaine du travail social ou formation équivalente ou plusieurs années d'expérience en travail social avec perfectionnement. Les pairs formés, les pairs encadrés par des collaborateurs qualifiés, les stagiaires, etc. sont reconnus, la formation continue/ formation du personnel est assurée par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / des formations suivies	Disponibles au siège de l'organisation	X		
	Conseil en matière de construction : Spécialiste de la construction formé ou expérience pratique de plusieurs années dans le domaine de la construction avec formation continue.	Diplôme ou curriculum vitae	Disponible au siège de l'organisation			X
	Conseil juridique : Collaborateurs juridiques	Diplôme	Disponible au siège de l'organisation			X
2.2 Médias et publications / développement, élaboration et diffusion d'informations et de médias / service d'information et de documentation	Création et diffusion de médias et de publications contenant des informations destinées aux personnes concernées et à leurs proches.	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH	X		

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
				(Veuillez cocher ce qui correspond)		
Domaine	**Conditions**			**oui**	**non**[1]	**Pas pertinent**
2.3 Cours	Le type, le nombre, les groupes-cibles des cours sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH).	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponibles ; les données sont à remettre annuellement à l'OFAS par les DO/VN selon la CSOAPH			X
	La qualification de tous les chargés de cours y compris les bénévoles, les pairs, est garantie. Formation dans le domaine du cours proposé ou formation pédagogique/expérience pratique. Formation continue/formation garantie par l'organisation.	Diplôme ou curriculum vitae Preuve des formations continues / de formation	Disponibles au siège de l'organisation			X

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non[1]**	**Pas pertinent**
2.4 Lieux d'accueil pour les personnes handicapées et leurs proches	Lieux d'accueil qui permettent de maintenir les contacts sociaux	Tenue d'une statistique clients/prestations (SCP) selon modèle	Disponible ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH			X
2.5 Prestations ayant pour objet de soutenir et d'encourager la réadaptation des handicapés (PROSPREH)	Les tâches générales d'information et de relations publiques, le travail de fond ayant pour objet un thème spécifique, l'encouragement de l'entraide sont définis conformément à l'Aperçu des prestations et aux Directives sur le reporting (cf. annexes 1 et 2 CSOAPH). Les projets art. 74 AI sont enregistrés sous PROSPREH.	Dans le cadre du reporting annuel, l'organisation faîtière / le mandataire doit rendre compte de l'atteinte des objectifs. Rapports sur le projet	Disponibles ; les données sont à remettre chaque année à l'OFAS selon la CSOAPH	X		
Qualité des résultats 3 Clients, bénéficiaires, public cible	Les prestations fournies dans le cadre de l'exploitation art. 74 LAI sont d'intérêt public et s'adressent en premier lieu au groupe-cible de l'organisation concernée (prestations spécifiquement destinées aux clients). Le groupe-cible est défini dans les statuts de l'organisation.	Statuts Concepts spécialisés Publications	Disponibles au siège de l'organisation	X		
3.1 Satisfaction des bénéficiaires / utilité / actualité de la palette de prestations	Méthode et fréquence (tous les 3 à 5 ans) des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle sont définies par écrit pour chaque catégorie de prestations. La méthode est appliquée périodiquement.	Documents Rapports de satisfaction des clients	Disponibles et remis à l'OFAS lors de la négociation du contrat	X		

Conditions relatives à la qualité		**Critère de contrôle**	**État au 01.01.2024**	**rempli**		
Domaine	**Conditions**			*(Veuillez cocher ce qui correspond)*		
				oui	**non[1]**	**Pas pertinent**
	Les clients/-tes sont informés sur leurs droits et obligations	Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation	X		
	La communication d'informations à des tiers n'a lieu qu'avec l'accord écrit des bénéficiaires.	Dossier des clients Matériel d'information / principes éthiques	Disponibles au siège de l'organisation	X		
3.2 Atteinte des objectifs fixés pour les prestations	Des vérifications des différentes prestations sont effectués périodiquement.	Documents Programme de travail (estimation propre)	Disponibles et remis à l'OFAS dans le cadre du reporting	X		
3.3 Coopérations et organisations partenaires	L'organisation est régulièrement en contact avec des organisations qui fournissent des prestations au même groupe-cible ou qui ont une offre de prestations identique. Les offres destinées au groupe-cible sont coordonnées activement et régulièrement.	Description dans le concept spécialisé Conventions de collaboration, Coordination si même sous-traitants (SC) dans plusieurs CAF Procès-verbaux ou autres documents relatifs aux séances de coordination en analogie avec le concept spécialisé	Disponibles au siège de l'organisation			X

Mandataire :

Lieu :	Date de parution :	Nom et fonction :	Signature :
Vevey	31.05.2023	LISE DELALOYE, DIRECTRICE GENERALE	